



## **BILAN DE CONCERTATION**

### **Projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc**

26 février 2026

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Préambule .....   | 3 |
| 1.1 Verso Energy.....   | 4 |
| 1.2 Monsieur J-M FAVIER et Monsieur P. DUCLOS .....               | 4 |
| 2.1 A destination des agriculteurs.....                           | 4 |
| 2.2 A destination des acteurs institutionnels et élus locaux..... | 4 |
| 2.3 A destination des élus locaux .....                           | 5 |
| 2.4 A destination des habitants.....                              | 6 |

## Préambule

Le projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc est né d'une collaboration entre Verso Energy et les agriculteurs locaux Jean-Marc FAVIER et Pascal DUCLOS, engagés depuis 2024 dans l'étude de faisabilité de cette installation agrivoltaïque sur leurs parcelles situées sur la commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc.

Ce projet poursuit un double objectif : renforcer la résilience des exploitations agricoles face aux effets du changement climatique et contribuer à la transition énergétique du territoire grâce à la production d'électricité renouvelable issue de panneaux solaires.

Le projet permettra également l'ajout et la remise en état de l'irrigation par un système intégré aux structures photovoltaïques, et la baisse de l'évapotranspiration.

Cela impliquera :

- des améliorations agronomiques,
- une baisse de la consommation d'eau,
- et une optimisation du temps passé par les agriculteurs.

La conception du projet s'est appuyée sur un processus rigoureux intégrant des études techniques (environnementales, paysagères et agricoles) et une concertation avec les acteurs locaux (élus, DDT, intercommunalité et riverains). Cette démarche a permis de construire un projet adapté aux spécificités du territoire, en veillant à minimiser son impact sur l'environnement, le paysage et la vie locale.

Conformément à la réglementation, un dispositif de concertation réglementaire, tel que le comité de projet, a été mis en place pour informer et associer les élus, tandis que Verso Energy et les acteurs concernés ont souhaité renforcer le dialogue local en réalisant une démarche de concertation volontaire. Celle-ci a permis d'impliquer les acteurs du territoire et de permettre aux exploitants de présenter leurs projets et de répondre aux questions des riverains et des élus.

Le présent bilan restitue l'ensemble des initiatives menées dans ce cadre. Il propose un retour global sur les actions d'information et de concertation, afin de partager les enseignements tirés, de rendre compte de l'intégration des contributions locales et de donner une vision d'ensemble de la dynamique de dialogue autour du projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc.

## 1. Les acteurs concernés

### 1.1 Verso Energy

Verso Energy est une société créée en 2021, née d'une conviction : parvenir à un mix énergétique comportant une forte proportion d'énergies renouvelables est possible ! Ses équipes sont présentes tout au long du cycle de vie des projets de production d'électricité renouvelable, de stockage d'électricité par batterie et de production d'hydrogène décarboné et de ses dérivés.

### 1.2 Monsieur J-M FAVIER et Monsieur P. DUCLOS

Le projet mené conjointement avec deux exploitations du secteur :

- Jean-Marc FAVIER (zone étudiée ~16,4 hectares), 59 ans, installation en 1998 sur son exploitation. Il cultive principalement des cultures de céréales et oléoprotéagineux. Le projet agrivoltaïque lui permettra de revaloriser son exploitation en vue d'une future transmission.
- Pascal DUCLOS (zone étudiée ~3,8 hectares), 54 ans, installation en 2000 sur son exploitation. Il cultive également des cultures céréalières et oléoprotéagineuses. Le projet lui permettra également de revaloriser son exploitation pour faciliter la transmission.

## 2. Mise en œuvre de la démarche de dialogue local

### 2.1 A destination des agriculteurs

Les agriculteurs ont été pleinement associés à la conception et à la mise en œuvre de la démarche de concertation. Plusieurs rendez-vous ont été réalisés afin de recueillir l'attente des agriculteurs et avancer sur les étapes clés du projet.

### 2.2 A destination des acteurs institutionnels et élus locaux

#### 2.2.1 Le pôle ENR

Dans la continuité de sa démarche globale de concertation des acteurs du territoire, Verso Energy a sollicité volontairement le pôle Énergies renouvelables de la Direction Départementale des Territoires, le mercredi 28 janvier 2026. Cette démarche a permis de présenter les caractéristiques techniques du dossier, de cadrer et d'anticiper les enjeux identifiés par les services de l'État, afin d'améliorer la qualité du projet avant le dépôt du permis de construire.

## 2.2.2 La chambre d'agriculture

Dans le cadre de la concertation menée autour du projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc, nous avons pour objectif de rencontrer les organismes compétents notamment sur le volet agricole, la chambre d'agriculture départementale.

Notre objectif :

- présenter la société, ses partenaires liés au projet et attester de la prise en compte des recommandations dictés au travers de la doctrine départementale élaborée et validée par la CDPENAF
- Dans un second temps, présenter les résultats du volet agricole à la chambre d'agriculture afin de préciser/d'ajuster les impacts et mesures.

Une première prise de contact a eu lieu avec cet organisme par mail (voir Annexe 5). Par la suite nous avons pris la décision de consulter la SEM Léa en collaboration avec la Chambre d'agriculture (voir Annexe 4).

## 2.3 A destination des élus locaux

Dans le cadre de la concertation menée autour du projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc, diverses actions ont été engagées afin d'assurer l'information et le dialogue avec les élus locaux.

### 2.3.1 Présentation en conseil municipal

Dans le cadre l'avancement du projet et des études de préfaisabilité, plusieurs rencontres ont été organisées avec les élus locaux afin de les informer et de recueillir leurs attentes. Le 2 juin 2025, une présentation générale de Verso Energy et des étapes de développement a été réalisée auprès du conseil municipal de Saint-André-sur-Vieux-Jonc. Celui-ci a rendu en septembre 2025 une délibération favorable, marquant son soutien au projet (voir annexe 1).

### 2.3.2 Le comité de projet

Le 22 janvier 2026, de 14h à 15h30, Verso Energy a organisé un comité de projet dans la salle du conseil de la mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc. Cette réunion conviait les représentants des communes d'implantation et des communes voisines, ainsi que le président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg. Elle s'inscrit dans le cadre du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023, relatif aux comités de projet prévus à l'article L. 211-9 du code de l'énergie.

Acteurs présents : Grand Bourg agglomération (chargé de mission ENR et responsable service agriculture-alimentation), Maire de Saint-André sur Vieux Jonc, J.Marc Favier (propriétaire-exploitant)

Acteurs excusés : Mairie de Condeissiat, de Montracol, de Saint-Rémy, de Servas, de Saint-Paul-de-Varax, de Saint-André-le-Bouchoux, de Péronnas  
La feuille d'émargement des acteurs présents se trouve en annexe 2.

L'objectif de ce comité était de s'assurer que l'ensemble des collectivités et acteurs locaux concernés disposent d'une information complète et précise sur le projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc avant le dépôt de la demande d'autorisation. Verso Energy a ainsi présenté les différents aspects du projet, notamment son objectif, les caractéristiques techniques et agricoles, les options d'implantation, la solution de raccordement et la démarche globale de concertation mise en place.

Cette réunion a également offert un espace d'échanges direct entre les participants et les porteurs de projet. Les élus présents ont pu poser leurs questions sur divers sujets, tels que le PLU en révision, la co-visibilité depuis la route, l'irrigation et la transmission des exploitants.

Le comité a été appuyé par un support de présentation et un compte rendu détaillé a été rédigé. Le compte rendu ainsi que le support de présentation se trouve en annexe 2 et 3 de ce document.

### 2.4 A destination des habitants

Dans le cadre de la concertation sur le projet de Saint-André-sur-Vieux-Jonc, différentes initiatives ont été mises en œuvre pour fournir aux habitants une information claire, fiable et transparente. L'innovation que représente l'agrivoltaïsme nécessite en effet d'accompagner la population dans la compréhension de ce mode de production d'énergie renouvelable, tout en offrant la possibilité d'exprimer ses questions ou préoccupations. Cette étape est cruciale pour concevoir des projets respectueux du territoire et en adéquation avec les attentes locales.

Pour atteindre ces objectifs, Verso Energy, a déployé plusieurs outils d'information et organisé des temps d'échange avec les acteurs du territoire.

#### 2.4.1 Distribution d'une lettre d'information

La société Verso Energy s'est assurée de la bonne diffusion d'une information fiable, factuelle et juste sur l'agrivoltaïsme et le projet de Saint-André-sur-Vieux-Jonc. Dans ce cadre, un support de sensibilisation et de communication a été conçu au format

A4 de quatre pages et distribués à l'ensemble des foyers de Saint-André-sur-Vieux-Jonc, à la même période que le bulletin municipal de fin d'année.

Ce document avait pour objectif de présenter de manière claire le projet et ses enjeux, tout en invitant les habitants à participer à la permanence publique et en les dirigeant vers le site internet dédié. Cette action a permis de diffuser une information uniforme et facilement compréhensible, favorisant ainsi l'appropriation des projets par le grand public.

La lettre indiquait également les coordonnées de la cheffe de projet, Senda HERON, pour permettre aux habitants de poser d'éventuelles questions, bien qu'aucune n'ait été reçue à ce jour. Un encadré spécifique rappelait par ailleurs l'accès au site web du projet, facilitant la consultation des informations complémentaires.

### OÙ EN SOMMES-NOUS ?

**Fin 2024 :**

- Identification du site
- Sécurisation foncière

**T1 2025 :**

- Lancement des études

**T2 2025 :**

- Présentation au conseil municipal de Saint-André-sur-Vieux-Jonc
- Présentation du projet à la DDT
- Présentation du projet à la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

**T3 2025 :**

- Deliberation du Conseil Municipal en faveur du projet
- Lancement du site internet

**T1 2026 :**

- Comité de projet
- Permanence publique
- Dépôt du dossier

**T2 2026 :**

- Enquête publique

**T3 2026 :**

- Décision du préfet

**T1 2028 :**

- Construction

**T4 2028 :**

- Mise en service

**UN PROCESSUS EXIGEANT**

Pour répondre aux exigences réglementaires et voir le jour, un projet agrivoltaïque doit passer par trois étapes incontournables :

- Être suivi par la Direction départementale des territoires (DDT).
- Obtenir l'avis conforme de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).
- Être autorisé par le préfet.

### DES SOURCES DE RETOMBÉES LOCALES POUR LE TERRITOIRE

Les futurs parcs agrivoltaïques généreront des recettes fiscales pour les collectivités territoriales (commune, intercommunalité, département). Ces retombées locales participeront au développement de projets communaux et des services publics sur le territoire.



### ALLER À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES POUR MIEUX CONSTRUIRE NOS PROJETS

Chez Verso Energy, nous croyons que la réussite d'un projet énergétique dépend de son lien avec le territoire.

C'est pourquoi nous privilégions la concertation dès le développement des projets, en rencontrant élus, agriculteurs, acteurs institutionnels et habitants pour présenter nos initiatives et recueillir leurs avis.

Ces échanges nous permettent de mieux comprendre les spécificités locales et de concevoir des projets cohérents, utiles et bien intégrés.

**L'objectif : avancer ensemble vers une transition énergétique concrète, ancrée dans les réalités de chaque territoire.**

## LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE À SAINT ANDRÉ SUR VIEUX JONC

LETTRE D'INFORMATION n°1 - DÉCEMBRE 2025

### ÉDITO

Madame, Monsieur,

Agriculteurs installés à Saint-André-sur-Vieux-Jonc depuis plusieurs générations, nous avons toujours cherché à faire évoluer notre activité agricole pour en garantir la pérennité. Notre volonté a toujours été de conserver un modèle agricole cohérent avec nos valeurs.

Ces dernières années, nous avons dû faire face à des aléas climatiques importants ainsi qu'à la volatilité des cours des céréales. C'est dans ce contexte que nous avons initié un projet agrivoltaïque : l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de nos parcelles, afin d'améliorer les conditions agricoles tout en contribuant à la génération d'énergie verte.

Pour mener à bien cette démarche, nous avons établi un partenariat avec Verso Energy, énergéticien décarboné et développeur de projets agrivoltaïques. Ce partenariat nous a permis de mobiliser des bureaux d'études spécialisés en paysage, environnement et agronomie, afin de définir le projet le plus adapté à notre exploitation.



En accord avec le conseil municipal, qui a délibéré favorablement lors de sa séance du 3 septembre 2025 après une présentation du projet en juin, nous souhaitons aujourd'hui vous en présenter les grandes lignes.

Cette lettre d'information a pour objectif de vous informer sur le projet et de répondre à toutes vos questions concernant l'agrivoltaïsme. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Bien cordialement,

M. Favier J.-M. et M. Duclos P.

### VERSO-ENERGY : LE SAVOIR-FAIRE RENOUVELABLE

Verso Energy est une société créée en 2017 et dont le statut parvient à un mix énergétique comportant une forte proportion d'énergies renouvelables est possible !

Ses équipes sont présentes tout au long du cycle de vie des projets de production d'électricité renouvelable, de stockage d'électricité par batterie et de production d'hydrogène décarboné et de ses dérivés.



### VEZ-NOUS RENCONTRER !

Verso Energy vous propose de se rencontrer lors de la permanence publique du site internet **Jeudi 22 janvier de 16h à 19h, à la mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc.**

Profitez-en pour en savoir plus sur l'agrivoltaïsme, le projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc / implantation précise du projet et poser toutes vos questions !

projet-agrivoltaïque-st-andré-sur-vieux-jonc.fr  
s.heron@verso.energy



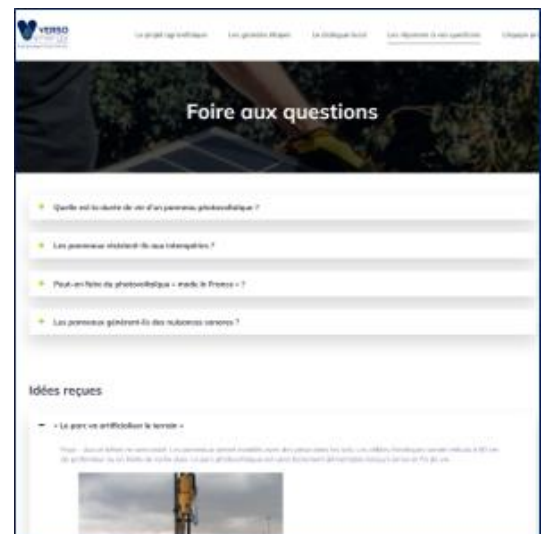


Figure 2 : Site internet du projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc

## 2.4.3 Une permanence publique

Le 22 juillet 2026, de 16h à 19h, une permanence publique a été organisée à la mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc, à destination des habitants de la commune. Plusieurs panneaux d'exposition au format A0 ont été présentés afin de faciliter la compréhension des deux projets agrivoltaïques et d'en montrer les principaux enjeux.

Cet échange direct a permis de recueillir les questions et observations des participants, de présenter l'implantation du projet et de renforcer la relation de confiance avec la population locale. Deux personnes en plus des propriétaires/exploitants ont assisté à cette rencontre, animée par Verso Energy.

## Projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc - VERSO ENERGY

Cette permanence a constitué un moment de dialogue et d'écoute, essentiel pour que le projet réponde aux attentes du territoire et soit correctement approprié par la population. Les discussions ont porté sur divers sujets : le concept et le cadre réglementaire de l'agrivoltaïsme, ainsi que l'intégration du parc dans son environnement en tenant compte des aspects énergétiques, agricoles, techniques et financiers. Les intervenants ont apporté des réponses détaillées, s'appuyant sur les



données techniques présentées et sur les retours d'expérience existants.

## Le projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc

### Le projet en chiffres

- 20 ha de surface étudiée
- 8,2 MWe de puissance à installer
- L'équivalent de la consommation électrique de 2411 foyers alimentés (hors chauffage)
- 2806t de CO<sub>2</sub> évitées

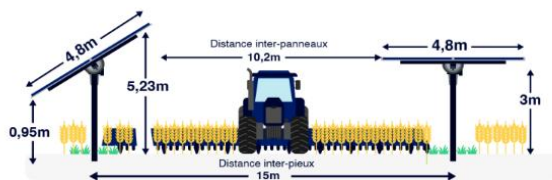
### Où en sommes-nous ?



### L'implantation du projet agrivoltaïque



### Un pilotage intelligent des panneaux qui s'adapte aux cultures et au climat



- ✓ Laisser passer davantage de lumière lorsqu'une culture en a besoin (levée, croissance)
- ✓ Apporter de l'ombre lors des périodes de forte chaleur ou de stress hydrique
- ✓ Faciliter le passage des machines agricoles, grâce à un positionnement spécifique à la demande de l'exploitant
- ✓ Protéger les cultures en limitant les effets de certains aléas climatiques (chaleur excessive, gel).



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet du projet !  
[projet-agrivoltaique-st-andre-sur-vieux-jonc.fr](http://projet-agrivoltaique-st-andre-sur-vieux-jonc.fr)

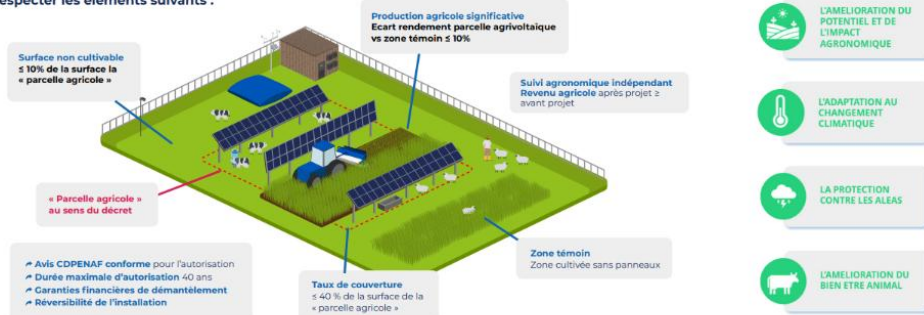
## L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?

La notion d'agrivoltaïsme se réfère à la synergie entre une production agricole et d'une production d'énergie photovoltaïque, coexistant sur une même emprise foncière dans l'intérêt des agriculteurs et du territoire.

Pour être reconnu comme un projet agrivoltaïque, et autorisé par le Préfet, il faut :

- Garantir que l'activité agricole reste prioritaire
- Démontrer que l'installation fournit au moins un service utile à l'agriculture, sans nuire aux autres fonctions agricoles :

### Et respecter les éléments suivants :



### VERSO ENERGY : LE SAVOIR-FAIRE RENOUVELABLE

VERSO Energy est une société créée en 2021, née d'une conviction : parvenir à un mix énergétique comportant une forte proportion d'énergies renouvelables !

Ses équipes sont présentes tout au long du cycle de vie des projets de production d'électricité renouvelable, de stockage d'électricité par batterie et de production d'hydrogène décarboné et de ses dérivés.



### UN PROCESSUS EXIGEANT

Pour répondre aux exigences réglementaires et voir le jour, un projet agrivoltaïque doit passer par trois étapes incontournables :

- ✓ Être instruit par les services de la Direction départementale des territoires (DDT).
- ✓ Obtenir l'avis conforme de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).
- ✓ Être autorisé par le préfet.

Figure 3 : panneaux présentés lors de la permanence publique

### 3. Conclusion

La démarche de concertation et d'information conduite pour le projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc a permis d'instaurer un dialogue local constructif, intégrant progressivement les contributions des élus, des habitants ainsi que des acteurs agricoles et institutionnels. La combinaison de temps d'échanges ciblés, d'outils pédagogiques accessibles et de transparence sur les étapes réglementaires a favorisé une meilleure compréhension des enjeux et l'appropriation des projets par le territoire. Plusieurs avancées majeures peuvent être soulignées à l'issue de cette démarche :

- Renforcement de l'ancrage agricole : le projet repose sur une base agricole solide, portée par l'engagement direct des agriculteurs concernés. Leur implication a permis de construire une vision partagée et de garantir une répartition équitable de la valeur créée pour l'activité locale.
- Participation continue des élus : informés à chaque étape, les élus ont pu approfondir leur compréhension de l'agrivoltaïsme et exprimer leurs attentes. Le conseil municipal s'est prononcé favorablement par délibération pour soutenir le projet agrivoltaïque.
- Sensibilisation pédagogique des habitants : des actions d'information claires et accessibles ont permis aux habitants qui le souhaitaient de se familiariser avec les principes de l'agrivoltaïsme et des énergies renouvelables, les préparant à contribuer de manière éclairée à l'enquête publique, grâce à la multiplication de formats divers et variés (lettre d'information, site internet, et permanence publique).
- Respect strict des obligations réglementaires avec la mise en place d'un comité de projet et la communication régulière sur les procédures administratives ont assuré transparence et visibilité pour l'ensemble des acteurs locaux.

En somme, cette démarche a non seulement consolidé les fondations techniques et agricoles du projet agrivoltaïque, mais elle a aussi renforcé la confiance et la coopération entre toutes les parties prenantes, offrant un socle solide pour l'intégration harmonieuse du projet sur le territoire.

### 4. Annexes

- Annexe 1 : Délibération de la commune de Saint André sur Vieux Jonc
- Annexe 2 : Compte rendu du comité de projet + Feuille d'émargement
- Annexe 3 : Support de présentation du comité de projet
- Annexe 4 : Courrier SEM Léa/ Agriléa
- Annexe 5 : Mail d'échange avec la chambre d'agriculture

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRÉ-SUR-VIEUX JONC ( Ain )**

**n° 20250903D0002**

Date de convocation : 29/08/2025

Date d'affichage : 29/08/2025

**Séance du 3 septembre 2025**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt cinq, et le trois septembre, à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard QUIVET - Maire,

Etaient présents :

**Bernard QUIVET, Christine PIOTTE, Jean-Marc FAVIER, Véronique MOLARD-PARIZOT, Bernard BRIDON, Jean-Louis MOISSONNIER, Olivier MORAND, Nathalie BAUDET, Marie-Laure SILLANS, Magali GRACIO, Jonathan BEAUDOIN, Jérôme GAILLARDON, Johanna FALCONNET, Claire DUVERGER,**

Etait excusé : Pierre-Yves CHANEL,

Secrétaire de séance : Bernard BRIDON

**Objet : Avis sur le projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Saint André-sur-Vieux Jonc porté par la société Verso Energy**

**I- RECAPITULATIF DU PROJET D'IMPLANTATION DE PARC AGRIVOLTAÏQUE**

La Société Verso Energy souhaite développer un projet agrivoltaïque sur des terrains situés sur la commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc. Est entendu comme un projet agrivoltaïque, au sens de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le développement, la construction et l'exploitation d'« une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. »

Le projet est développé sur des terrains privés appartenant à :

- Monsieur Duclos ROGER et Madame Maryse PARIS
- Monsieur Jean-Marc FAVIER et Madame Florence PERRIN

Considérant :

- Que ce projet conduirait à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, qui serait injecté sur le réseau électrique ;
- Que Verso Energy est aux prémices du projet ;
- Considérant que les études n'entraîneront aucun coût pour la commune.

**II- DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Monsieur le Maire a sollicité l'avis des élus qui se sont exprimés par un vote à bulletins secrets.*

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc porté par Verso Energy, qui sera implanté sur le territoire de Saint-André-sur-Vieux-Jonc.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à permettre à Verso Energy, dans la limite de ses attributions, de mener toute action destinée à faciliter la réalisation du projet, et en particulier de déposer les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

- **ACCEPTÉ**, pour la bonne conduite du projet, la potentielle contractualisation de toutes servitudes de passage pour les câbles, réseaux et conduites, ainsi que d'accès pour les personnes, véhicules, engins et installations.
- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.

**POUR : [12]**  
**CONTRE : [0]**  
**BLANC : [1]**

**Acte rendu exécutoire :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103362-20250903-20250903D0002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2025  
Publication : 09/09/2025

Le Maire,



Ainsi fait et délibéré, le 03/09/2025  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard QUIVET





**COMPTE-RENDU  
DE  
COMITE DE PROJET**

**Projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc**

22 janvier 2026

**Mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc**

## 1. PREAMBULE

Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire.

Le porteur de projet présente au comité de projet :

- 1) Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- 2) Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- 3) Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- 4) Les options de raccordement envisagées.

Doivent être conviés à ce comité de projet : un représentant de chaque commune d'implantation du projet, un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont relèvent ces communes, ainsi qu'un représentant de chaque commune limitrophe.

## 2. LES PARTICIPANTS

- M. Bernard QUIVET, Maire de Saint-André-sur-Vieux-Jonc
- M. Jean-Marc FAVIER, 2<sup>ème</sup> adjoint de Saint-André-sur-Vieux-Jonc et propriétaire et exploitant sur la zone du projet
- M. Florian BENEZECH, Grand Bourg Agglomération, Chargé de mission ENR
- Mme Alix BOUGAIN, Grand Bourg Agglomération, Responsable service Agriculture-Alimentation
- Senda HERON, Verso Energy, Cheffe de Projets Développement
- Cyrille FAVIER, Verso Energy, Responsable agricole
- Lucile ARIBAUD, Verso Energy, Cheffe de Projets Développement

## 3. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS ET DES ÉCHANGES

### 3.1 Les éléments présentés

Pour ce comité de projet, une présentation avait été préparée et diffusée. Au cours des échanges, les différents thèmes suivants ont été abordés selon l'organisation suivante :

1. Présentation de Verso Energy
2. Contexte territorial
3. L'Agrivoltaïsme
4. Le projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc
  - a. Parties prenantes
  - b. Urbanisme
  - C. Prise en compte des enjeux
  - d. Dimensionnement du projet
  - e. Scénario d'implantation
  - f. Retombées locales pour le territoire
  - G. Démarche d'information et de concertation
  - H. Calendrier prévisionnel

L'ensemble des questions et suggestions ont été recueillis pendant le comité de projet. Les équipes de Verso Energy se tenaient à disposition pour échanger et répondre.

### 3.2 Les questions et suggestions sur le projet

Pendant toute la durée du comité de projet, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur les différents sujets exposés.

**La partie ci-après présente la retranscription des échanges, répartis par thématique abordée.**

## Le projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc

### a. Parties prenantes

### b. Urbanisme

- Monsieur QUIVET informe le comité de projet qu'il y a un décalage de la validité du PLU en cours d'étude par les services instructeurs, en raison d'une modification de dernière minute réalisée par le bureau d'étude. Le nouveau PLU devrait donc être publié après les élections municipales.

### c. Prise en compte des enjeux

- Madame HERON : « Nous nous posons actuellement la question de mesures paysagères, notamment au sujet de la mise en place de haies végétales pour limiter certaines co-visibilité sur les routes. Nous allons retravailler cette question avec le bureau d'étude et les personnes concernées par le projet. »

### d. Dimensionnement du projet

- Monsieur BENEZECH : « Quelle est la puissance estimée à ce stade d'avancement ? »
- Mme HERON : « Avec le dernier scénario réalisé, la puissance estimée est de 9,7MWc. »

### e. Scénario d'implantation

- Madame BOUGAIN : « Depuis quand irriguez-vous les parcelles M. Favier ? »
- Monsieur J-M FAVIER : « Ce sont des terrains agricoles qui étaient irrigués initialement quand on était deux avec mon père. On irriguait depuis la rivière jusqu'aux terrains. Mais depuis 7-8 ans j'ai dû arrêter en raison de la charge de travail comme je suis actuellement seul sur mon siège d'activité »
- M. Cyrille FAVIER : « Au sujet de l'irrigation, nous ne savons pas encore si nous devons irriguer les zones témoins également. Nous poserons cette question à la CDPNAF. Nous avons encore des éclaircissements à apporter concernant la provenance de l'eau et la quantité prévue. C'est un sujet que nous allons approfondir rapidement. »
- Monsieur J-M Favier : « Il faudrait vérifier auprès du SDIS si les bornes incendies présentes ne peuvent pas remplacer les citernes que vous projetées sur votre plan. »
- Madame HERON : « Oui effectivement, nous avons noté cette question et prévoyons de la poser la semaine prochaine lors du comité ENR, car le SDIS sera invité. »

### f. Retombées locales pour le territoire

- Monsieur BENEZCH : « En plus des taxes annuelles, il n'y a pas une taxe versée d'un montant unique également ? »
- Madame HERON : « Effectivement, il s'agit de la taxe d'aménagement. Elle n'apparaît pas sur le tableau présent car je n'ai pas pu trouver le pourcentage voté pour la commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc »
- Monsieur QUIVET : « Il s'agit d'un taux de 4,5% »
- Madame HERON : « Je note l'information et pourrais refaire le calcul pour vous donner le montant du versement. »

### G. Démarche d'information et de concertation

- Madame BOUGAIN : « Quels sont vos perspectives en termes de transmission M. J-M Favier ? »
- Monsieur J-M FAVIER : « De mon point de vue, je pense que le projet est un atout pour transmettre l'exploitation. Il y a de nombreux bénéfices apportés en termes d'ombrage et d'irrigation. Je resterai propriétaire du terrain, et cela m'obligera à transmettre les terrains à un agriculteur car il y a un besoin d'exploitation sous les panneaux. »
- Madame BOUGAIN : « Est-ce que le projet modifie le prix du foncier ou les aides de la PAC ? »
- Monsieur J-M Favier : « Non le prix du loyer reste le même. »
- Monsieur Cyrille FAVIER : « Cela ne changera presque rien à la PAC, il y a uniquement la perte de surface des postes de transformation et des citernes qui peuvent influencer très légèrement la PAC. »

### H. Calendrier prévisionnel

- Monsieur Cyrille FAVIER : « Nous avons un pôle ENR prévu le 28/01. Nous en profiterons pour discuter avec la chambre d'agriculture, car le contexte politique sur les ENR avec la chambre d'agriculture est difficile, nous n'arrivons pas à obtenir d'échange clair sur nos projets dans l'Ain. »

**Comité de projet**  
 Projet agrivoltaïque de Saint-André-sur-Vieux-Jonc  
 Jeudi 22 janvier 2026





| NOM Prénom      | Commune / EPCI            | En qualité de                                     | Signature   |
|-----------------|---------------------------|---|---|
| BENEZECHE Elion | Grand Bourg Agglomération | chargé de mission<br>E.M.R                        |  |
| BOUGAIN Alix    | "                         | Responsable service<br>Agriculture - Alimentation |  |
| FAVIER J Marc   | STAndré Sur Vieux-Jonc    | Agriculteur exploitant                            |  |
| QUIVET Bernard  | " "                       | Maître  |  |
|                 |                           |   |   |
|                 |                           |   |   |
|                 |                           |   |   |
|                 |                           |   |   |



Figure 1 : Feuille de présence - Comité de projet

22 JANVIER 2026

# PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Saint-André-sur-Vieux-Jonc (01)

Comité de Projet



# INTRODUCTION

*Travailler ensemble sur les étapes clés du projet*

Le **comité de projet**, prévu par la Loi APER (2023) et le Décret n°2024-318, est une étape clé de la concertation territoriale. Il réunit collectivités, institutions et acteurs locaux pour **présenter le projet, assurer une information transparente et préparer le dépôt d'autorisation.**

Les invitations sont envoyées par lettre recommandée à chaque commune d'implantation, aux communes limitrophes et à la communauté de communes, **au moins un mois à l'avance.**

Pour Verso Energy, c'est un **outil de co-construction** qui favorise le **dialogue local**, le **partage des premières orientations** (techniques, agricoles, paysagères) et la **définition collective des prochaines étapes** de la concertation.



**Bénéfice pour la collectivité :**

*Être pleinement associée à l'avancement et garantir un projet en cohérence avec le territoire.*

VERSO ENERGY



# Comité de projet d'après la loi

*La Loi APER (2023) et le Décret n°2024-318*

*Présentation aux représentants selon le formalisme de l'article R211-10 du code de l'énergie*

*Le porteur de projet présente au comité de projet :*

*a. Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;*

*2. En outre, pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6 :*

*a. Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;*

*b. Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;*

*c. Les options de raccordement envisagées ;*

*d. Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.*



# SOMMAIRE

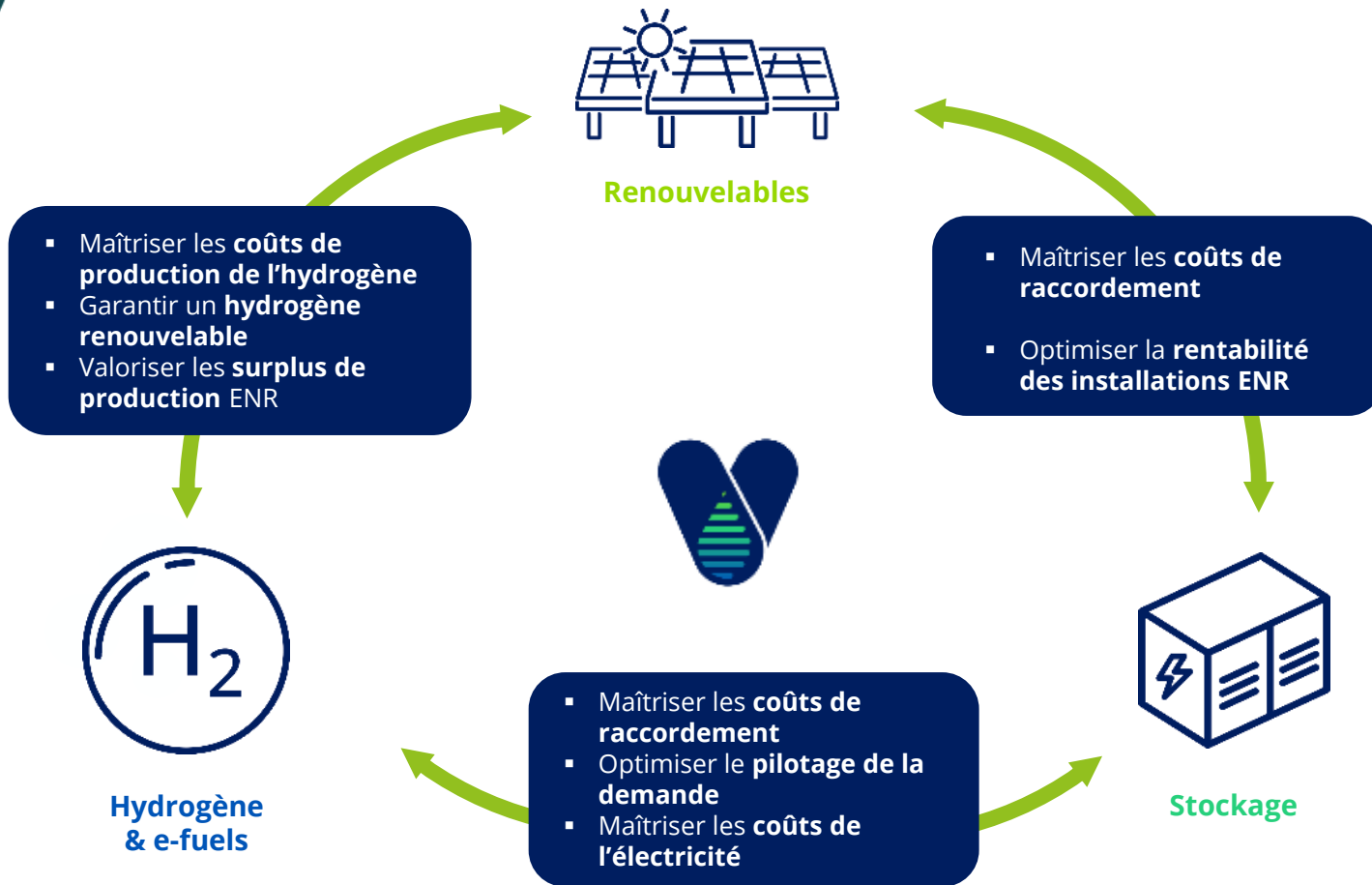
1. PRÉSENTATION DE VERSO ENERGY
2. CONTEXTE TERRITORIAL
3. L'AGRIVOLTAÏSME
4. LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC
  - A. PARTIES PRENANTES
  - B. URBANISME
  - C. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX
  - D. DIMENSIONNEMENT DU PROJET
  - E. SCÉNARIO D'IMPLANTATION
  - F. RETOMBÉES LOCALES POUR LE TERRITOIRE
  - G. DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION
  - H. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

A worker in a white hard hat and orange safety vest is kneeling on a solar panel array, working on the panels. The background is a clear blue sky. The image is framed by a dark blue background with a large white graphic on the left side consisting of a series of horizontal bars of varying lengths, resembling a stylized 'V' or a bar chart. The text 'Présentation de Verso Energy' is overlaid on the bottom left of the image.

# Présentation de Verso Energy

01

# Un modèle intégré de l'électron à la molécule, couplant moyens de production et moyens de flexibilité



# UN DEVELOPPEMENT SOLAIRE SUR 4 TYPES DE CENTRALES PRINCIPALES



**SOLAIRE AU SOL**



**AGRIVOLTAISME CULTURES**



**AGRIVOLTAISME ELEVAGE**



**SOLAIRE FLOTTANT**



Des projets de stockage stationnaire par batterie



**BATTERIES INDEPENDANTES**

Des systèmes de stockage connectés au réseau pour soutenir le système électrique



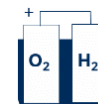
**BATTERIES HYBRIDES**

Des systèmes de stockage hybridés avec la production photovoltaïque



**VERSO FLEX SOLUTION**

Installation de batteries au service du Réseau et de l'Industriel.



Des projets autour de la production d'hydrogène décarboné



**CARBURANTS DE SYNTHESE**

Des usines produisant des carburants de synthèse pour l'avion et le maritime



**GRANDS PROJETS INDUSTRIELS**

Des usines produisant de l'hydrogène pour la consommation industrielle



**« VERS'HY »**

Une offre innovante de décarbonation pour les clients industriels





# Contexte territorial

02

# Atteindre la neutralité carbone

Changement climatique, crises géopolitiques, souveraineté énergétique... **La transition énergétique est la principale réponse aux défis actuels.** Elle repose sur **trois piliers.**



## L'Auvergne Rhone Alpes une région à énergie positive en 2030

54%

Objectif fixé d'augmentation de la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 en AURA



### SOBRIÉTÉ

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs



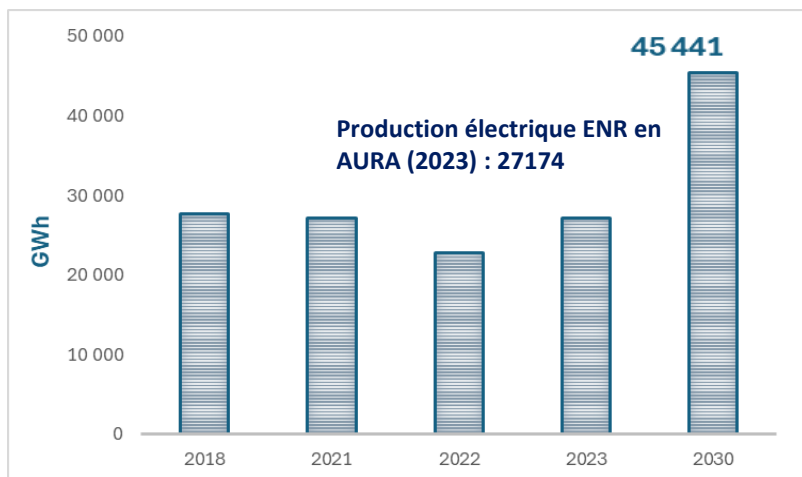
### EFFICACITÉ

Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin



### RENOUVELABLES

Remplacer progressivement les énergies fossiles par des énergies décarbonées



CONSOMMATION

PRODUCTION





# L'agrivoltaïsme

03

# L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?

AGRIVOLTAÏSME  
=  
AGRICULTURE + PHOTOVOLTAÏQUE

## L'objectif de l'agrivoltaïsme

C'est de **préserver la vocation agricole** des parcelles tout en produisant de l'énergie solaire.

C'est une opportunité pour **rendre des services** à la parcelle, **valoriser** des terres et permettre une **diversification** de l'activité des agriculteurs.

## Les services rendus à la parcelle



L'AMÉLIORATION  
DU POTENTIEL ET  
DE L'IMPACT  
AGRONOMIQUE



LA PROTECTION  
CONTRE LES  
ALEAS



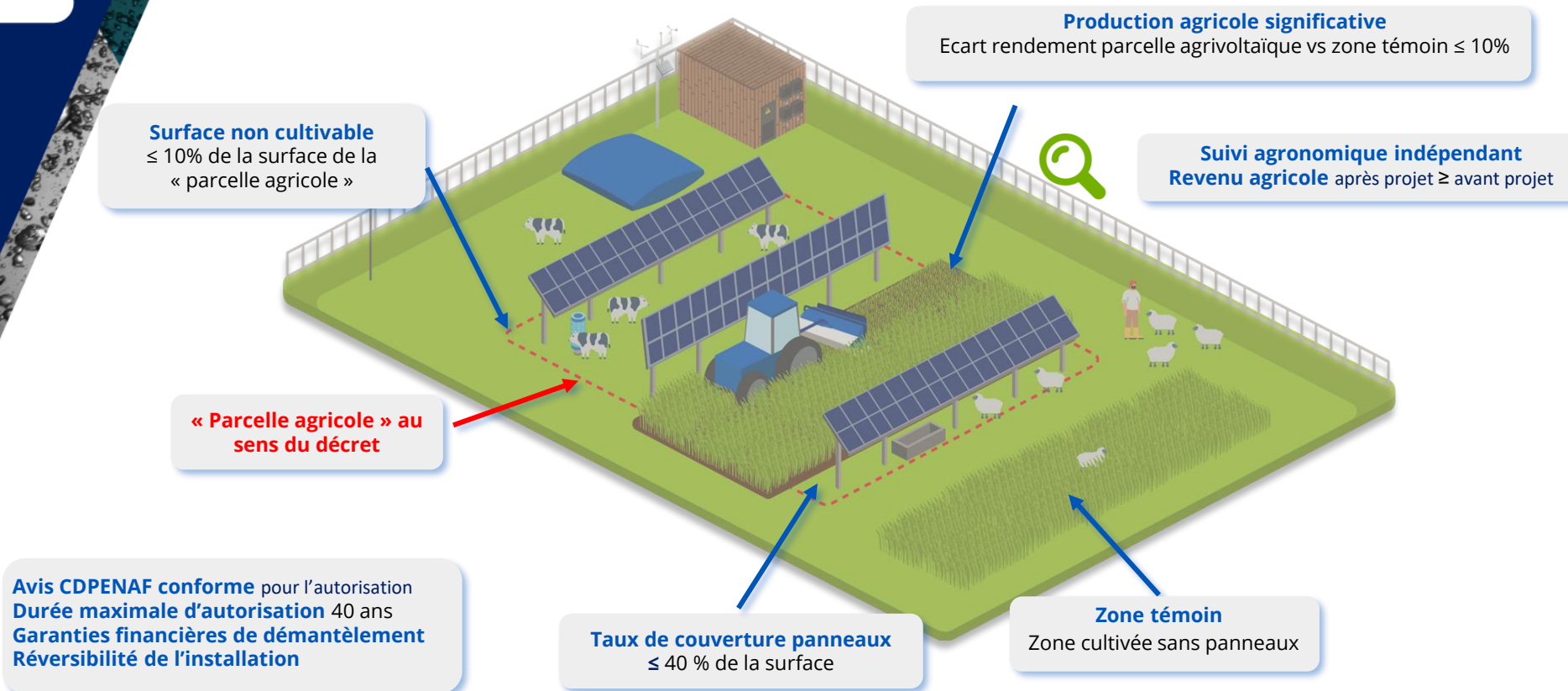
L'ADAPTATION AU  
CHANGEMENT  
CLIMATIQUE



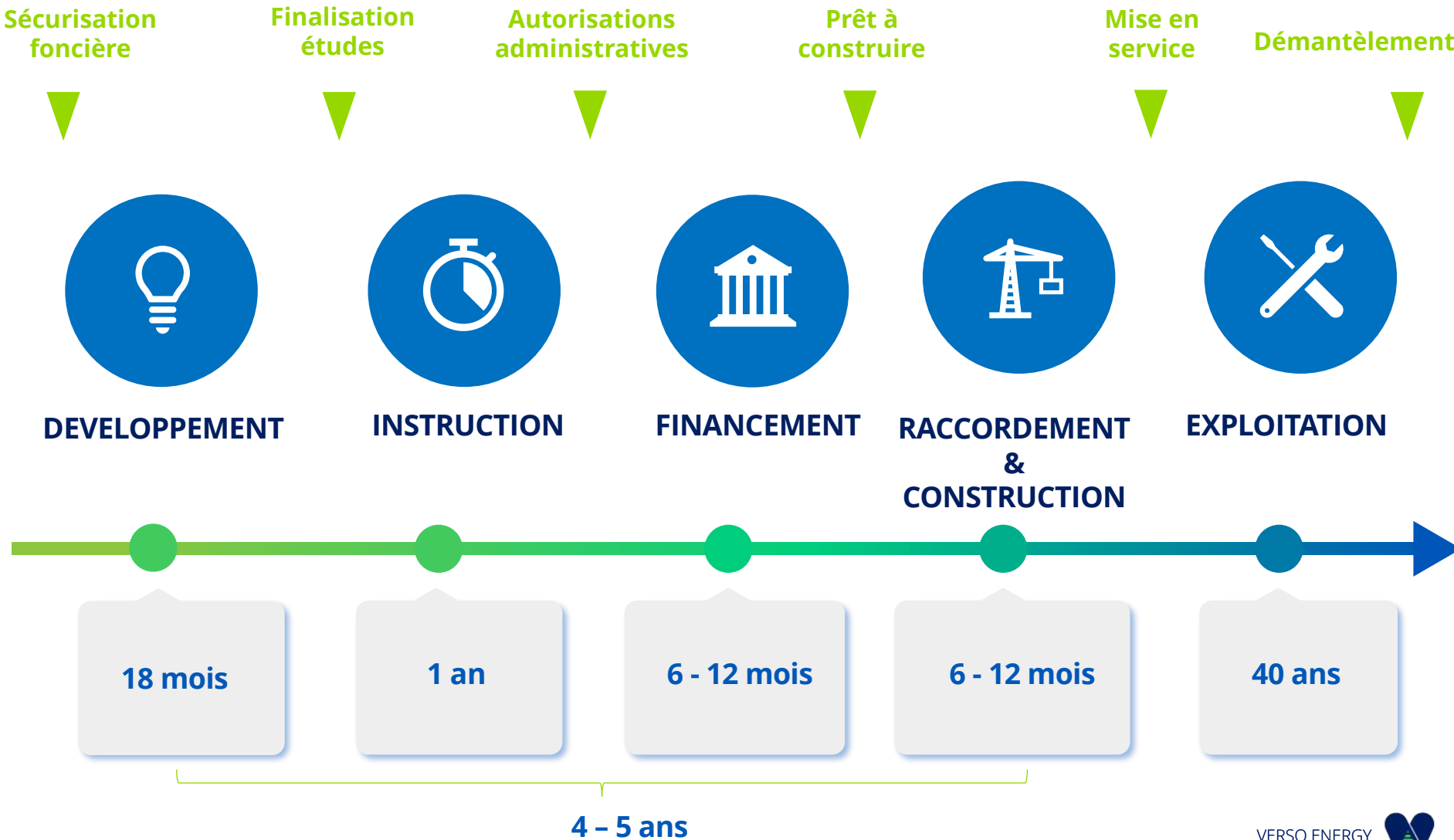
L'AMÉLIORATION  
DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL



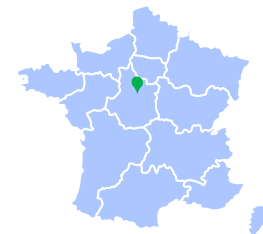
# Implication du nouveau décret sur l'agrivoltaïsme



# Calendrier d'un projet agrivoltaïque



# Exemple d'Outarville (45)



- À Outarville, dans le Loiret, l'agriculteur **Pierre Coison** accueille un projet agrivoltaïque intégré à son exploitation de grandes cultures.
- La centrale a été construite en **été 2025**, elle va être raccordée au réseau et un système d'irrigation va être ajouté avant d'être mis en service.
- L'objectif de cette installation est de **protéger les grandes cultures des stress thermiques et hydriques**, afin de sécuriser le rendement et la qualité des récoltes, tout en réduisant la consommation d'eau d'irrigation.

Activité agricole  
**Grandes cultures**

Surface agrivoltaïque\*  
**1 ha**

Puissance installée  
**580 kWc**

Zone témoin  
**0,7 ha**

Durée d'exploitation  
**21 ans**

Système d'irrigation  
**intégré**




Schéma de l'outil photovoltaïque pour des grandes cultures



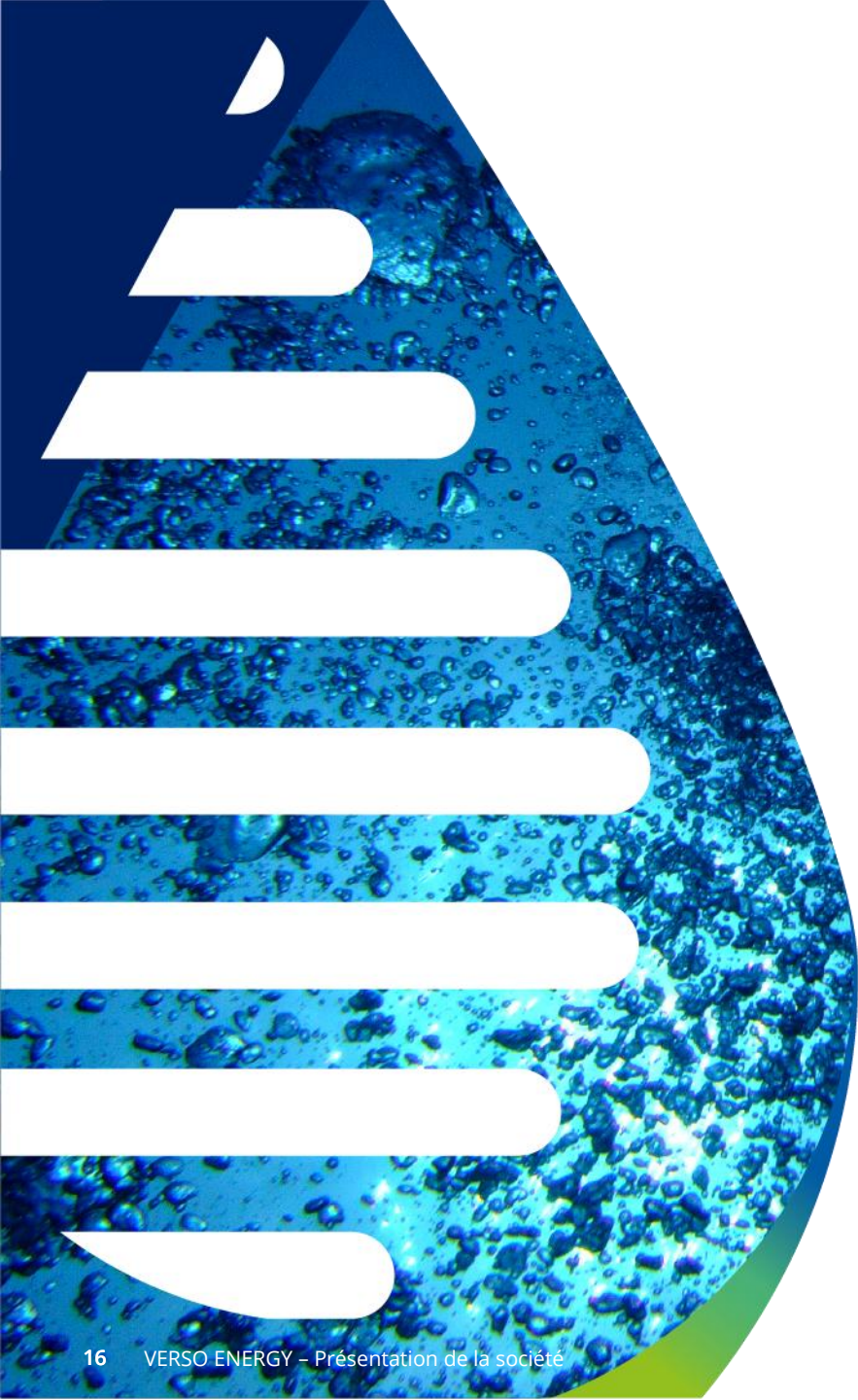
Photo de l'orge de printemps qui pousse sous les panneaux





**Le projet agrivoltaïque de  
Saint-André-sur-Vieux-Jonc**

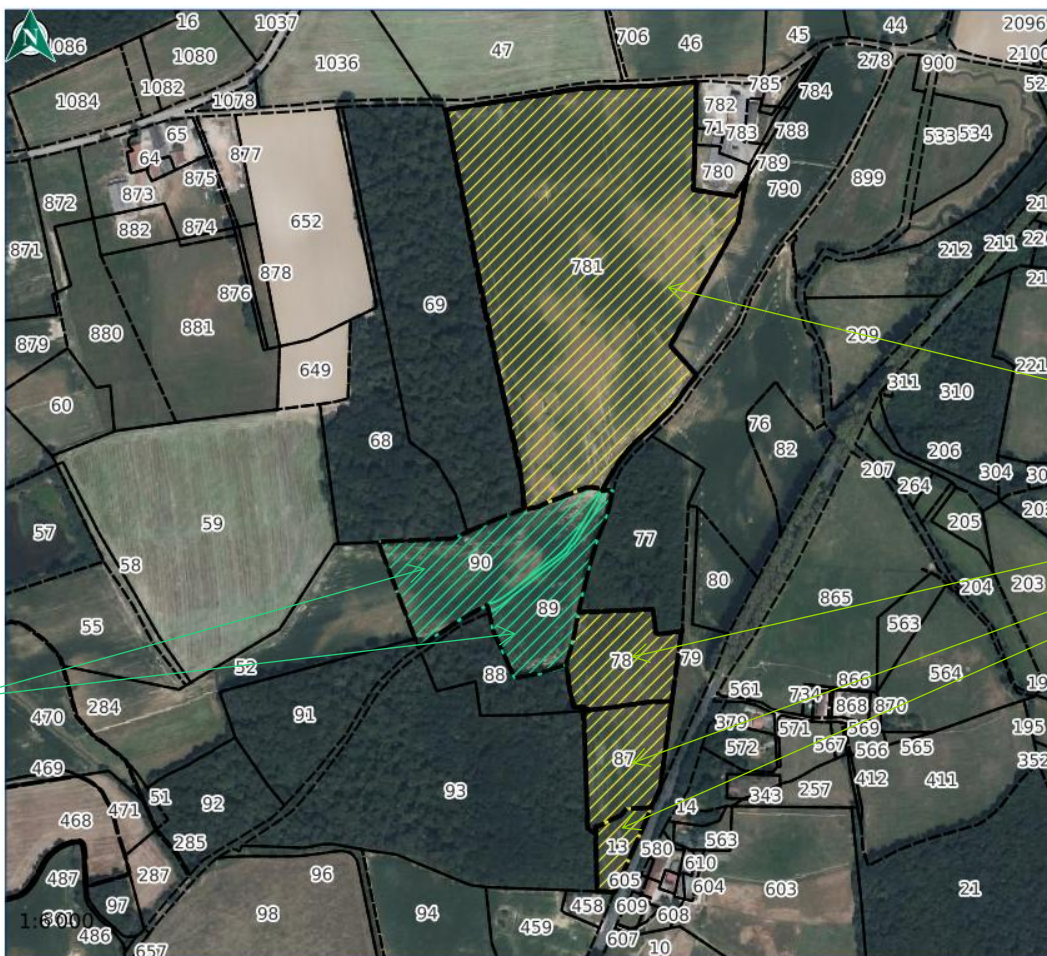
**04**




## A. PARTIES PRENANTES

---

# DU SUR MESURE POUR DEUX EXPLOITATIONS



Présentation des exploitations

 Zone potentielle du projet  
Parcelle cadastrale (D01)



M. FAVIER J - M



M. DUCLOS P



# Un projet agricole solide, impliquant deux exploitants

---

- **Projet agricole**

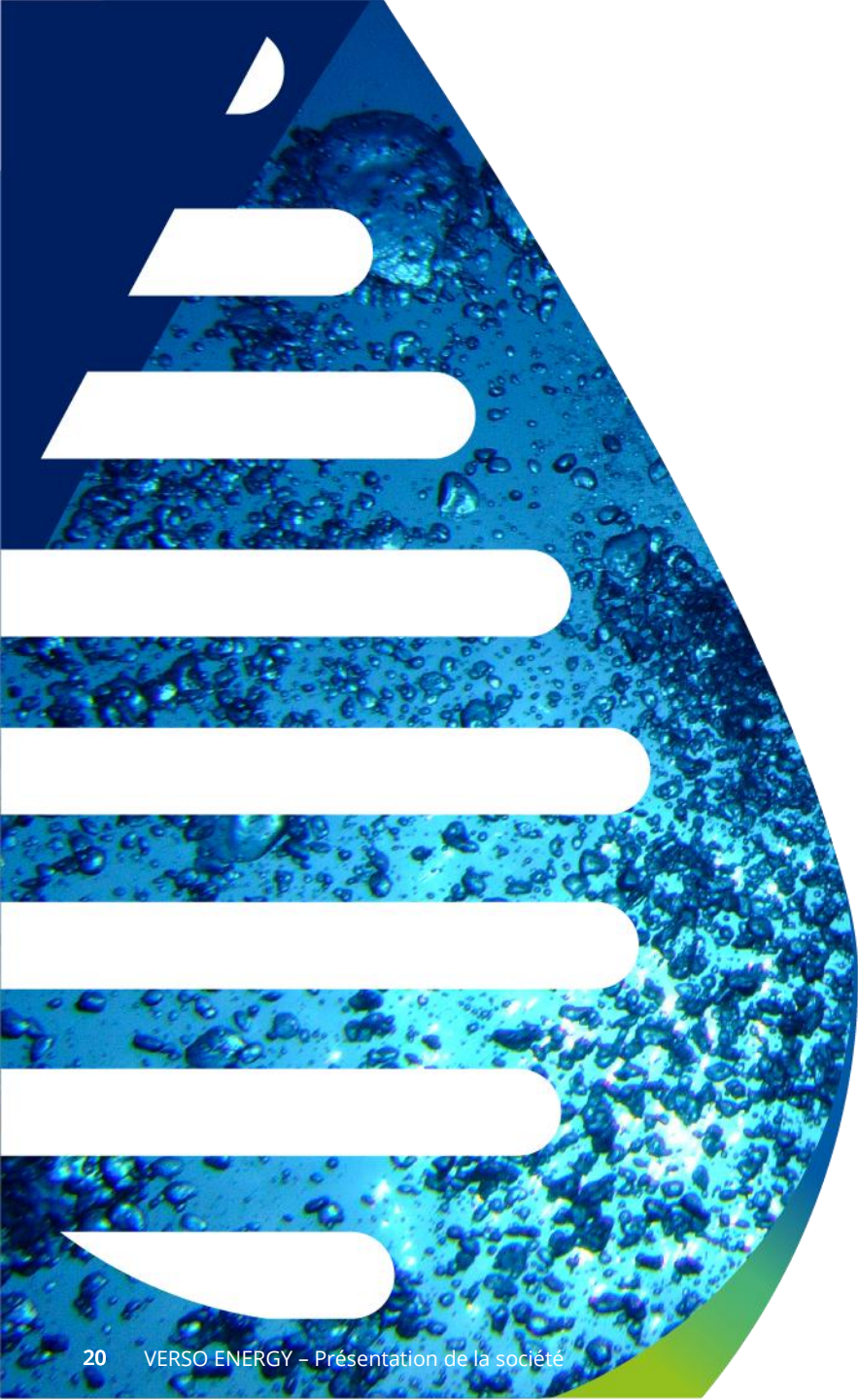
- Projet mené conjointement avec **deux exploitations** du secteur :
  - Exploitant : Jean-Marc FAVIER (zone étudiée ~**16,4 hectares**)  
*SAU de 144,5ha, dont 50 ha en propriété et le reste en fermage.  
Parcellaire réparti sur Péronnas, Servas, Saint-Rémy et Saint-André-sur-Vieux-Jonc*
  - Exploitant : Pascal DUCLOS (zone étudiée ~**3,8 hectares**)  
*SAU de 100ha, dont ~50ha en propriété.  
Parcellaire principalement sur Saint-André-sur-Vieux-Jonc, avec un îlot à Condeissiat.*
- Ces différentes exploitations sont des exploitations de **grandes cultures**
- Le projet agri PV permettra
  - **L'ajout et la remise en état de l'irrigation** par un système intégré aux structures photovoltaïques et la baisse de l'évapotranspiration
  - Cela impliquera des
    - **améliorations agronomiques**
    - **une baisse de la consommation d'eau**
    - **et une optimisation du temps passé par les agriculteurs**

# Expertises mobilisées dans le cadre du projet

---

- Etude d'impact sur l'environnement, volet paysager et environnement physique et humain
- Volet naturel de l'étude d'impact
- Etude préalable agricole

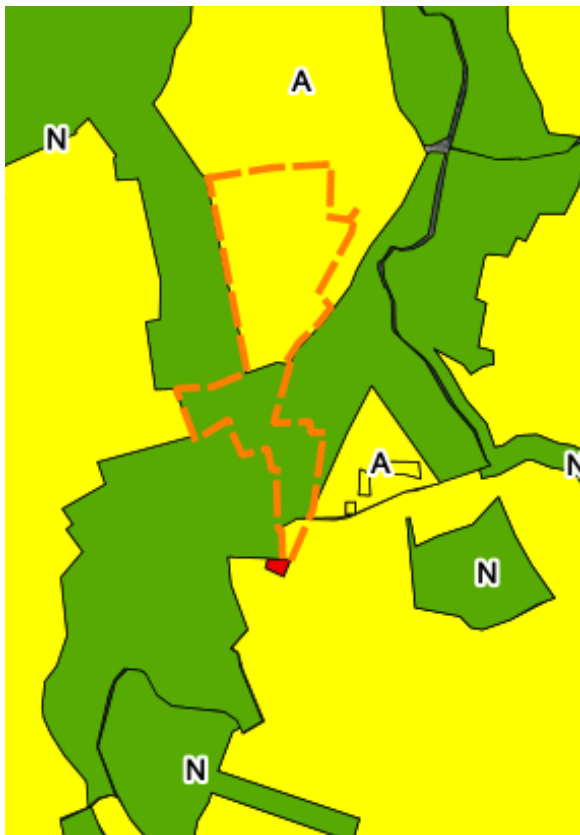




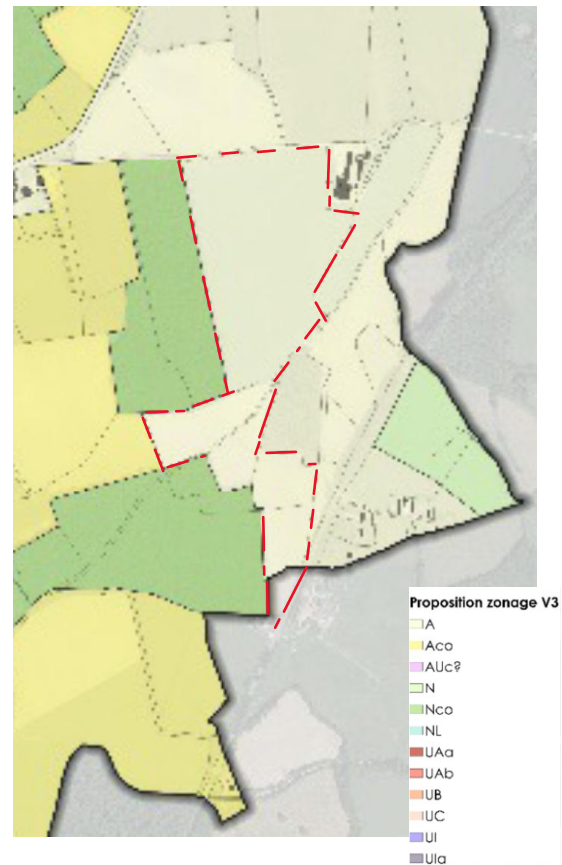
## B. URBANISME

---

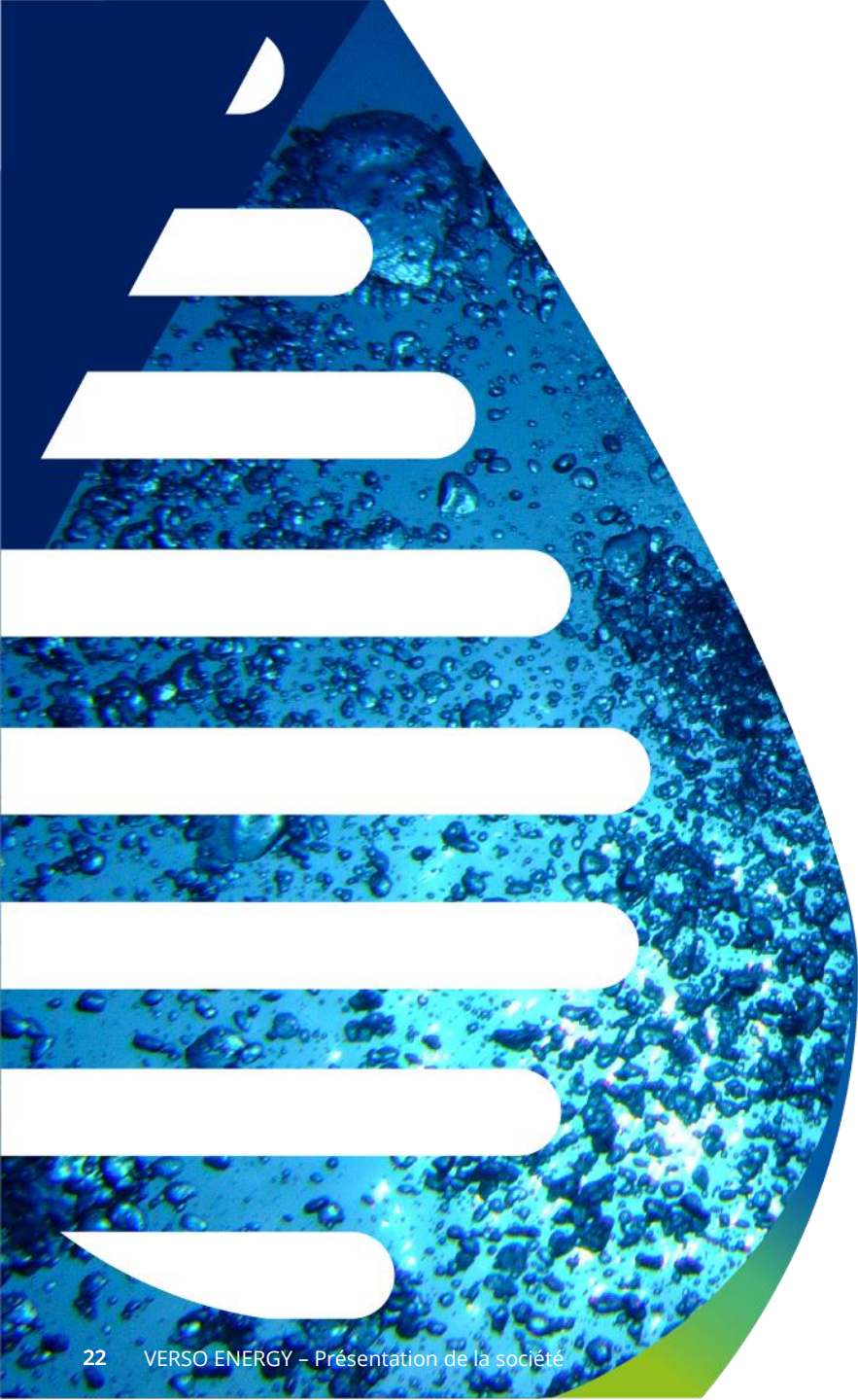
# URBANISME



PLU approuvé le 13/01/2020  
Les parcelles du projet sont en **zone A et N**.



PLU en cours de revision  
Les parcelles du projet devraient toutes passer en **zone A**

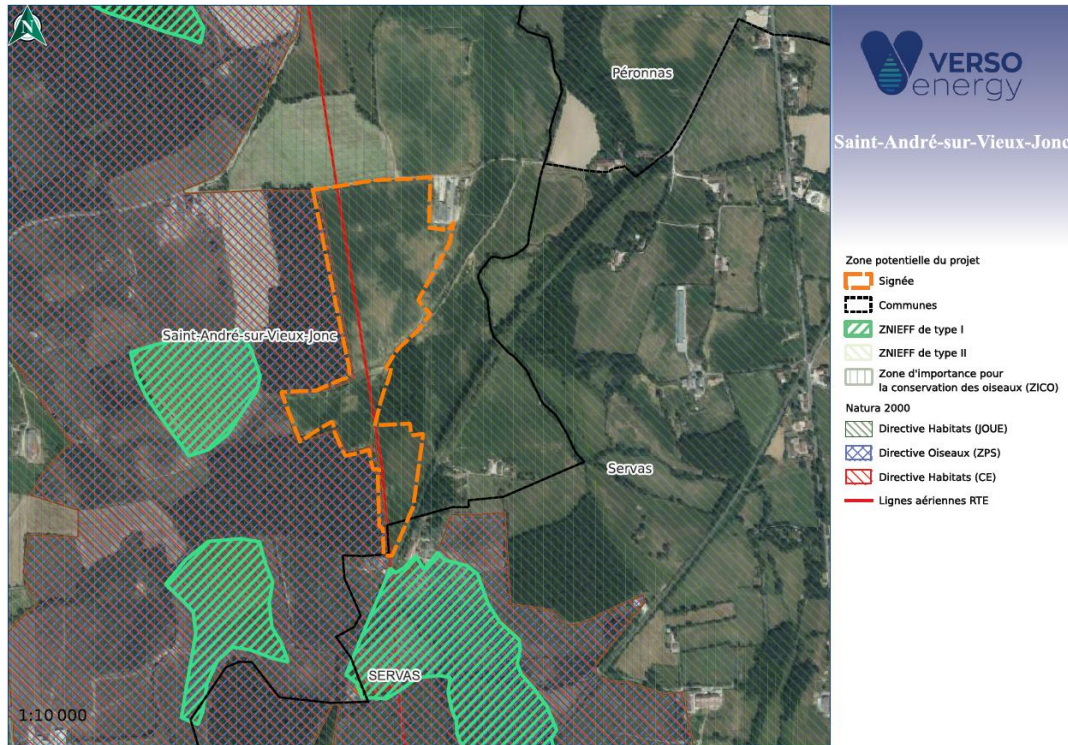


## C. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

---

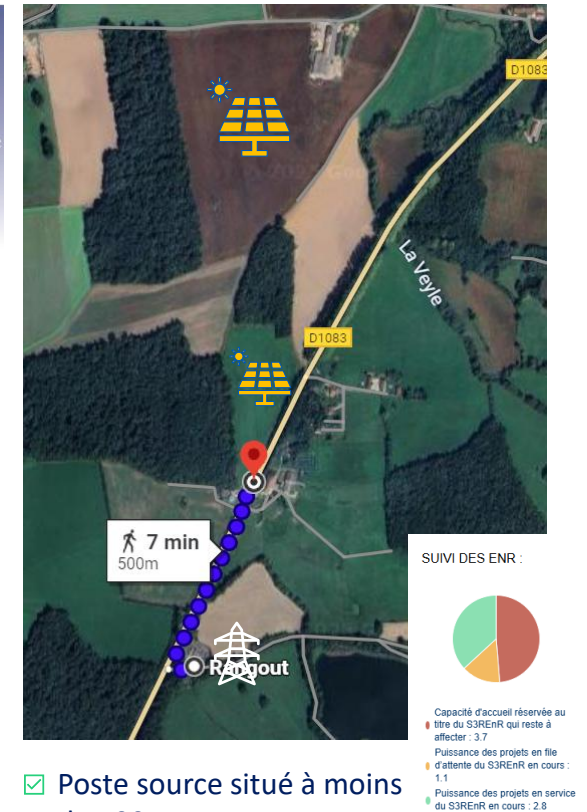
# PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



- ✓ Evitement de la ZNIEFF de type 1
- ✓ Evitement des zones Natura 2000.

## RACCORDEMENT ENVISAGÉ



- ✓ Poste source situé à moins de 500m

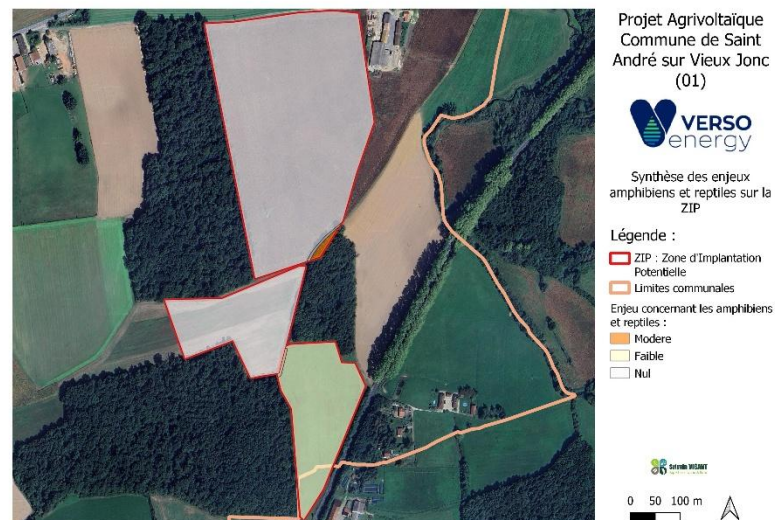
# PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

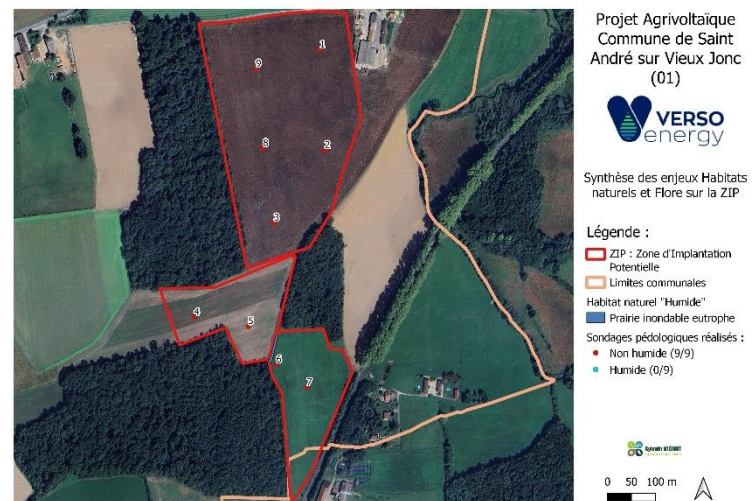
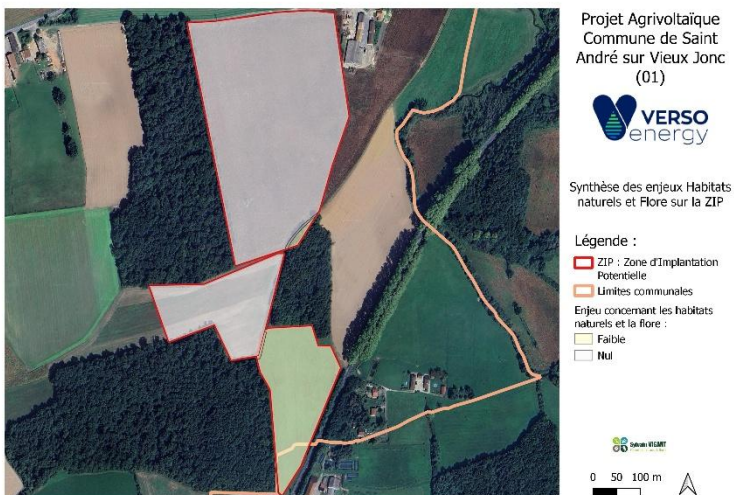
### ENJEUX AVIFAUNE NICHEUSE



### ENJEUX AMPHIBIENS ET REPTILES

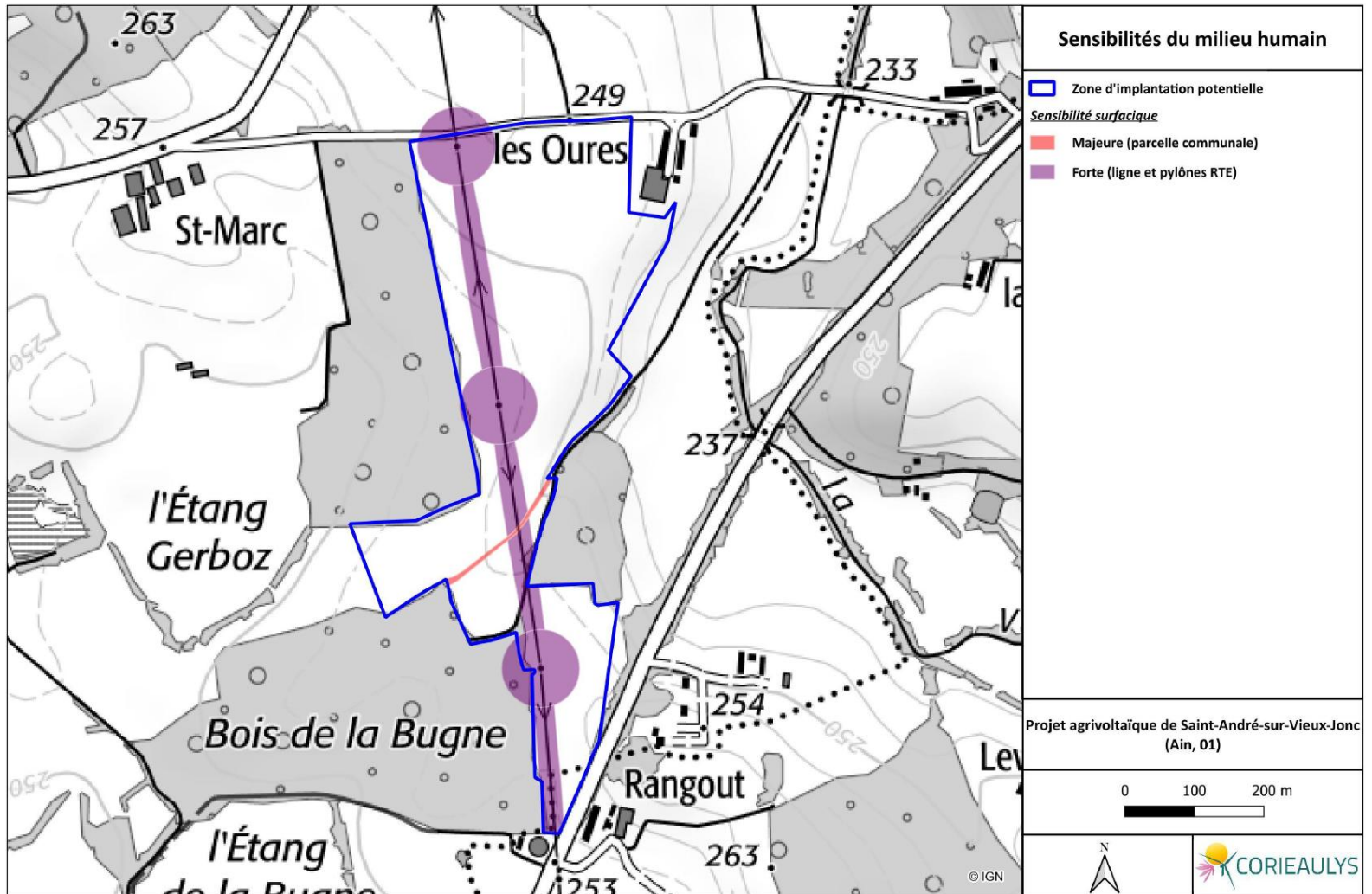


### ENJEUX HABITATS NATURELS ET FLORE



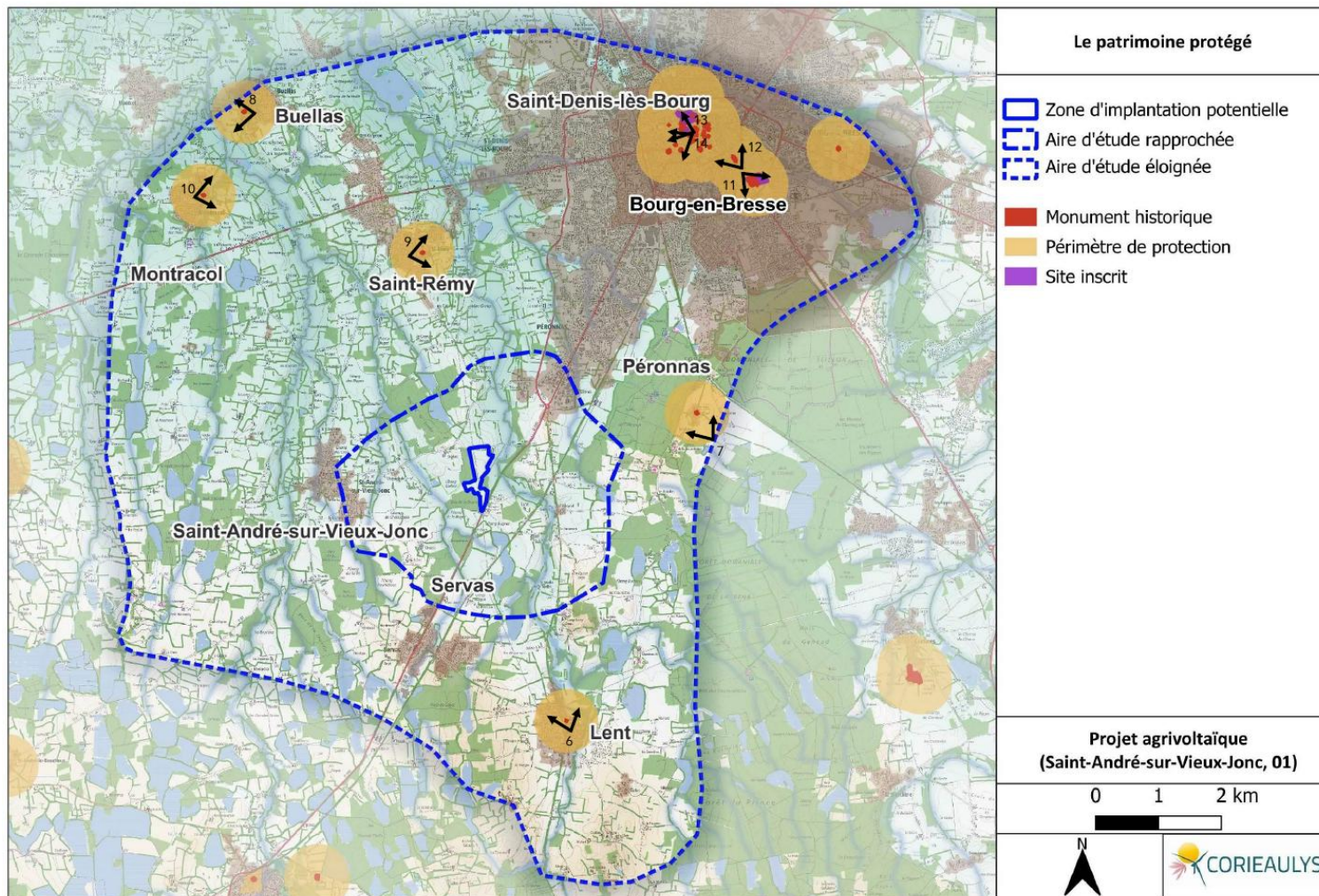
# PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

## MILIEU HUMAIN



# PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

## ENJEUX PAYSAGERS



# PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

## ENJEUX PAYSAGERS

PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONG (01) - ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET ET LE CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

### G.II.3. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET SES ABORDS

La ZIP s'insère dans un territoire rural relativement enclavé par les boisements alentours. Elle est bordée au nord par une desserte locale et au sud par la D1083, qui longe brièvement le site.

Plusieurs hameaux structurent les abords immédiats de la ZIP : à l'ouest, le hameau de Saint-Marc ; au sud, celui de Rangout ; et au nord-est, le hameau des Oures, en contact direct avec les limites de la ZIP.

À l'est, la Veyle traverse le territoire en serpentant à travers les fonds de vallée. Elle est accompagnée de sa ripisylve et influence la topographie locale en creusant légèrement le relief.

La ZIP s'appuie sur un ensemble de poches boisées qui en définissent naturellement les contours. Ces boisements forment une ceinture végétale limitant les vues lointaines vers l'extérieur et participent à l'enclavement visuel du site. Leur présence génère une découpe irrégulière et morcelée des limites de la ZIP, créant des transitions progressives entre espaces ouverts et fermés. Par ailleurs, le site présente une légère pente orientée vers l'est, influençant la perception du relief local.

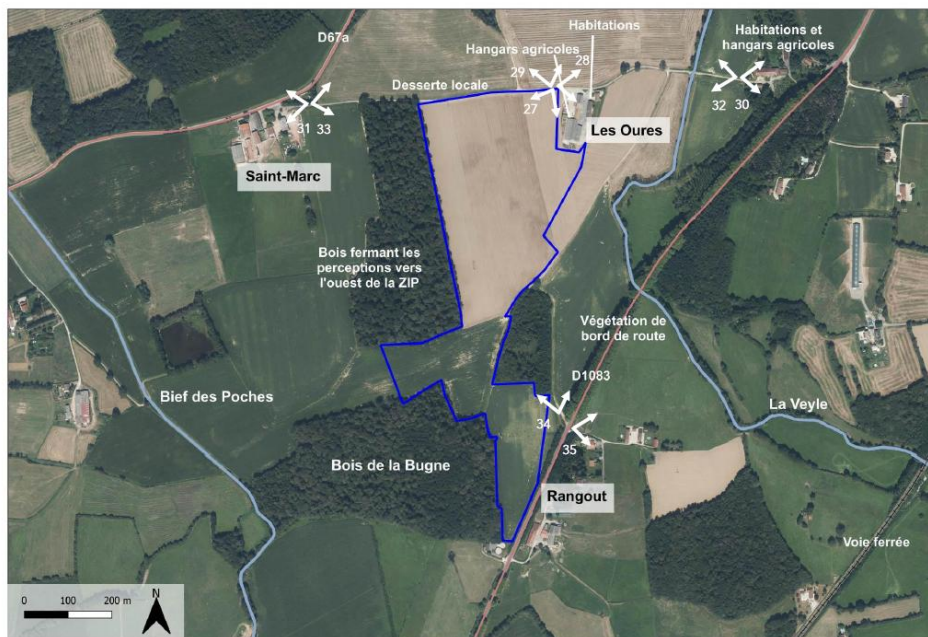


Figure 108 : Photo aérienne de la zone d'implantation potentielle et de ses abords.



PDV27 : Organisation de la ZIP depuis le nord, celle-ci, largement entourée de végétation, reste discrète dans le paysage. Les habitations proches sont éloignées ou peu visibles, sans relation directe avec la parcelle. Seule l'habitation et les hangars agricoles de l'exploitant jouxtent directement la ZIP.

# PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

## ENJEUX PAYSAGERS

PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC (01) - ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



*PDV 28 : Les habitations à proximité immédiate entretiennent peu de relations avec la ZIP : il s'agit principalement d'un hangar, d'une maison abandonnée, d'un espace de stockage et d'une seule maison habitée, tous relativement isolés et en retrait du site.*



*PDV 30 : Les bâtiments et habitations à proximité de la ZIP à l'est entretiennent peu voir pas de relation avec la ZIP.*

LE PROJET ET LE CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL



*PDV 29 : Depuis le nord de la ZIP, les habitations de la Vernée sont perceptibles, mais elles présentent une visibilité limitée : seuls les pignons apparaissent. En période de culture haute, comme avec le maïs, les vues sur les jardins privés sont masquées, mais une visibilité ponctuelle pourrait apparaître lorsque les cultures sont plus basses.*



*PDV 31 : Habitation et hangar agricole de Saint-Marc, hameau à l'ouest de la ZIP.*



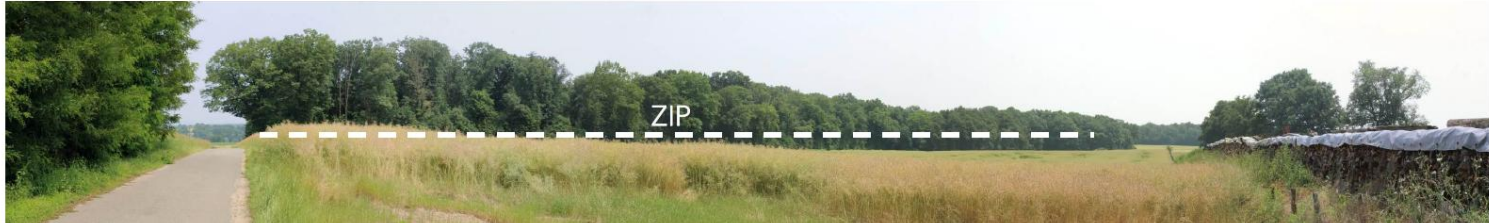
*PDV 32 : Depuis la desserte locale au nord-est de la ZIP, le hameau des Oures apparaît ainsi qu'une partie de la ZIP. En l'absence de végétation dense, les vues s'ouvrent sur le paysage, offrant des perceptions longues sur le territoire. Toute fois une végétation récemment plantée contribuera, à terme, à atténuer les perceptions en direction de la ZIP.*

# PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

## ENJEUX PAYSAGERS

PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC (01) - ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET ET LE CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL



PDV 33 : Depuis le hameau de Saint-Marc, aucune perception sur la ZIP n'est possible en raison de l'épaisseur de la végétation environnante qui bloque les vues.



PDV 34 : Depuis le sud, le long de la D1083, la structure de la ZIP apparaît de manière partielle : le hameau des Oures apparaît clairement ainsi qu'une portion dégagée de la ZIP. Le reste du site est masqué par la végétation qui borde la ZIP et joue un rôle d'écran visuel.



PDV 35 : Depuis le hameau de Rangout, situé au sud-est de la ZIP, la végétation, le recul du hameau par rapport à la route ainsi que la présence de l'axe routier limitent fortement les perceptions visuelles sur le site. La ZIP apparaît peu lisible depuis ce point, voire imperceptible selon la position de l'observateur.

On observe depuis les abords immédiats :

- Une présence discrète dans le paysage, grâce aux boisements et à l'éloignement des hameaux,
- Des vues totalement masquées depuis le hameau de Saint-Marc, et des vues filtrées ou masquées depuis le hameau de Rangout,
- Des vues filtrées ou directes depuis certaines habitations situées à l'est du hameau des Oures, en lien avec leur proximité immédiate avec la ZIP,
- Des vues directes depuis les Oures, notamment les habitations jouxtant directement les limites de la ZIP,
- Des vues directes ponctuelles depuis la desserte locale située au nord et depuis certains tronçons de la D1083 au sud, là où la végétation se fait moins présente.

# PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

## ENJEUX PAYSAGERS

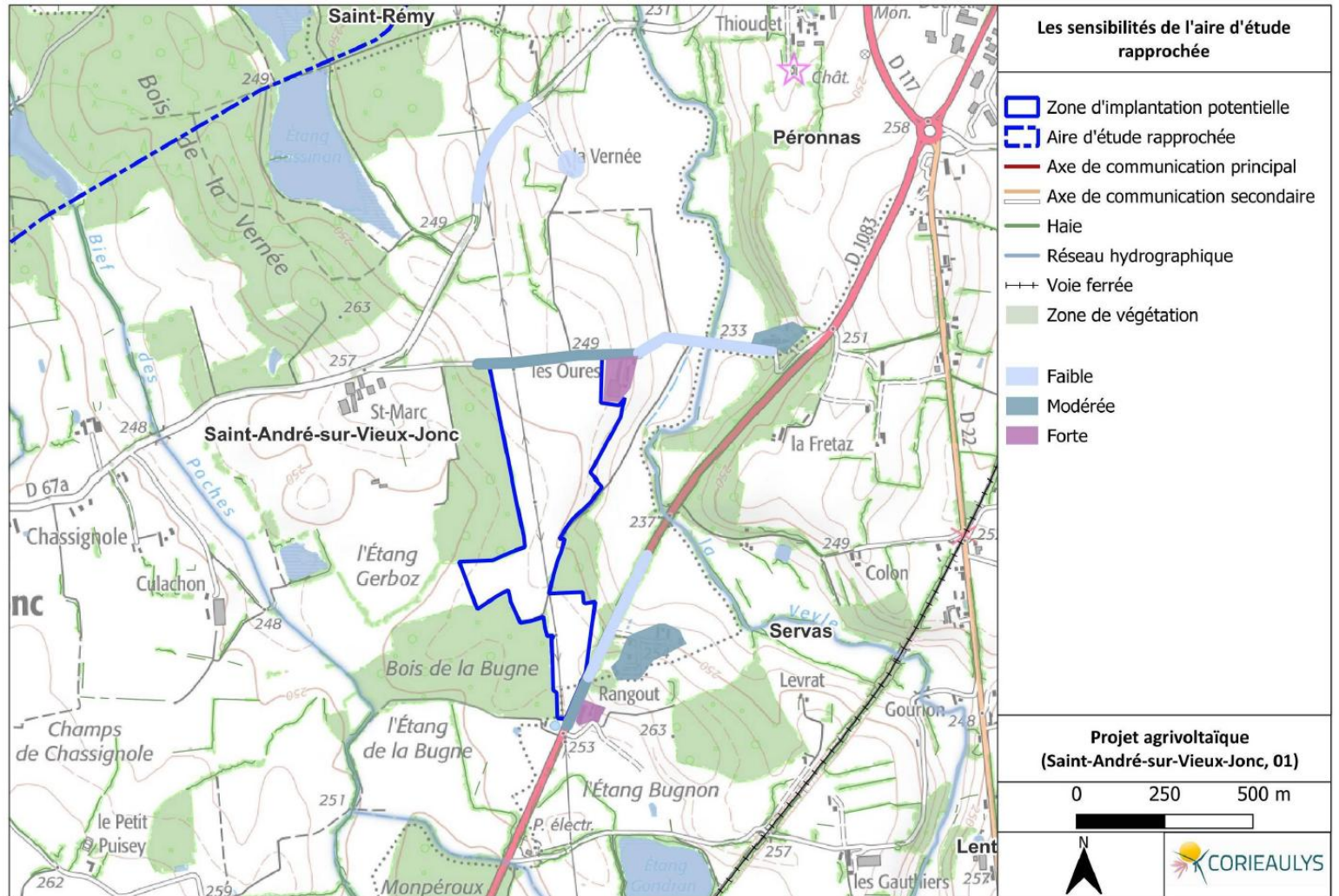
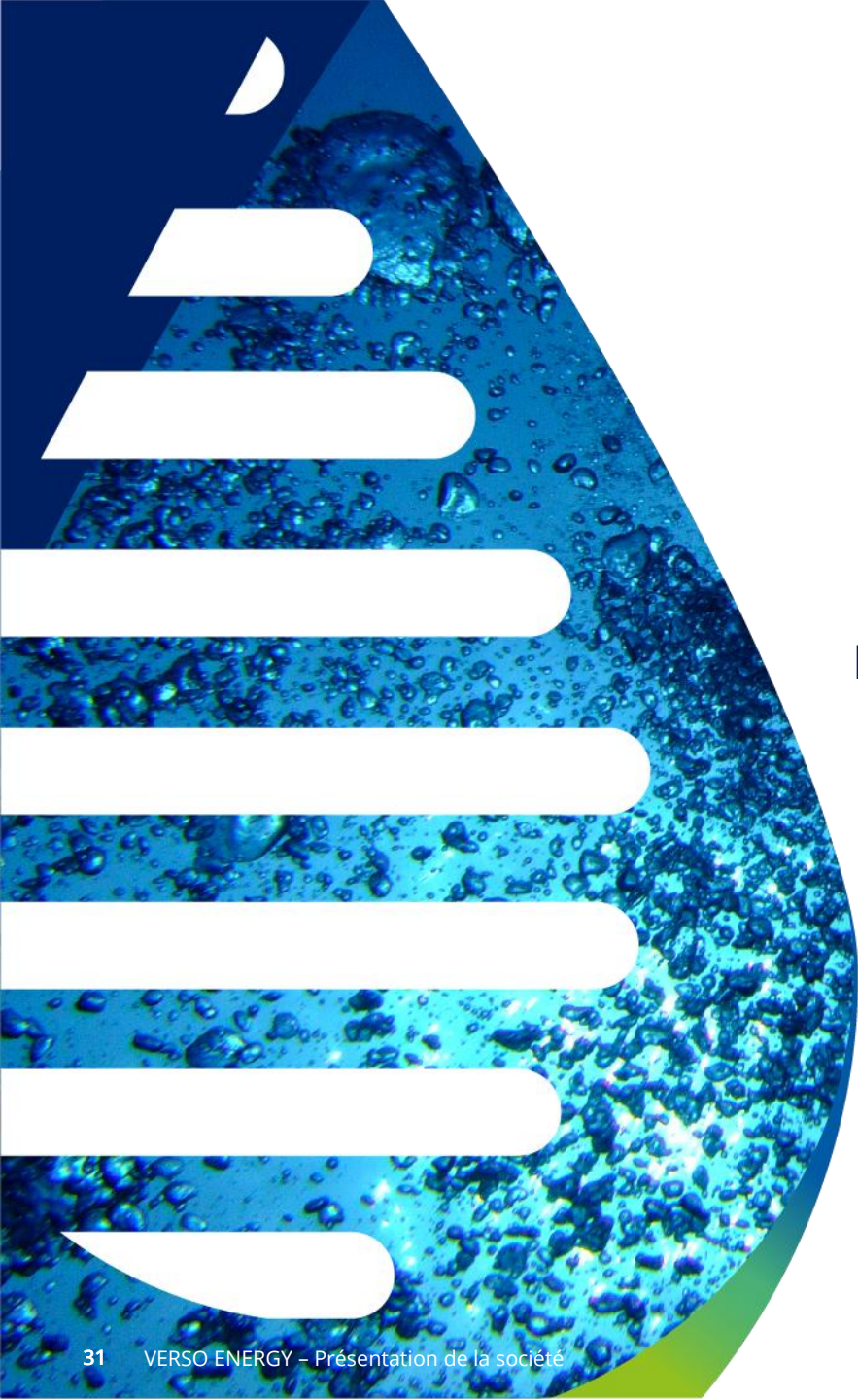


Figure 109 : Carte des sensibilités paysagères depuis l'aire d'étude rapprochée







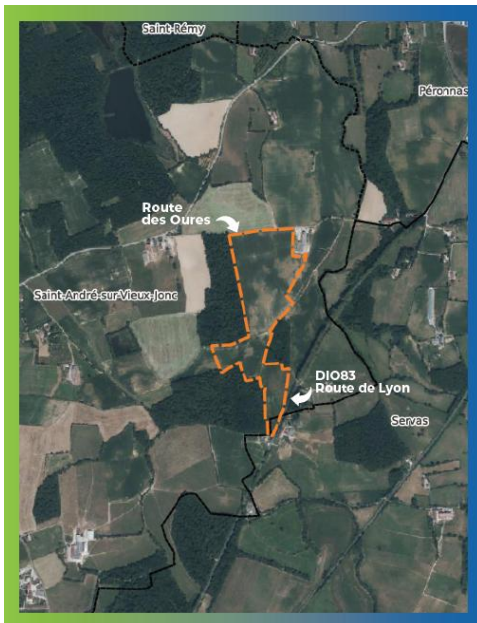
## D. DIMENSIONNEMENT DU PROJET

---

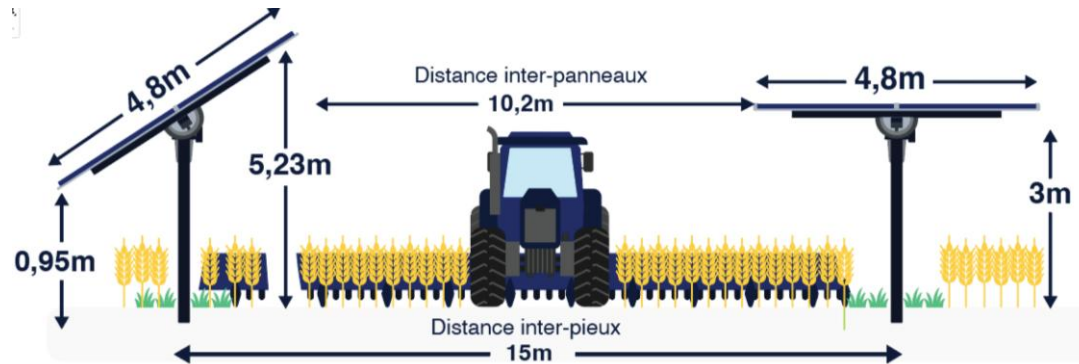
# DIMENSIONNEMENT DU PROJET

## Le projet en chiffres

-  **20 ha** de surface étudiée
-  **9,7Mw** de puissance à installer
-  L'équivalent de la consommation électrique de **2852 foyers** alimentés (hors chauffage)
-  **3320t** de CO<sub>2</sub> évitées



UN PILOTAGE INTELLIGENT DES PANNEAUX QUI S'ADAPTE AUX CULTURES ET AU CLIMAT



- ✓ Laisser passer davantage de lumière lorsqu'une culture en a besoin (levée, croissance)
- ✓ Apporter de l'ombre lors des périodes de forte chaleur ou de stress hydrique
- ✓ Faciliter le passage des machines agricoles, grâce à un positionnement spécifique à la demande de l'exploitant
- ✓ protéger les cultures en limitant les effets de certains aléas climatiques (chaleur excessive, gel).

Coût de développement prévisionnel : ~ 200 000€

Coût du chantier prévisionnel : ~6 586 481 €

Coût de raccordement prévisionnel : 480 000€ dont 403 000€ de quote part 41,55k€/MwC en AURA

**Coût TOTAL de l'investissement : 7 266 481€ (0,75€/Wc)**



# L'opportunité du projet agrivoltaïques pour les exploitations

Pérenniser l'activité agricole en diversifiant les sources de revenu et en procurant un revenu stable et durable



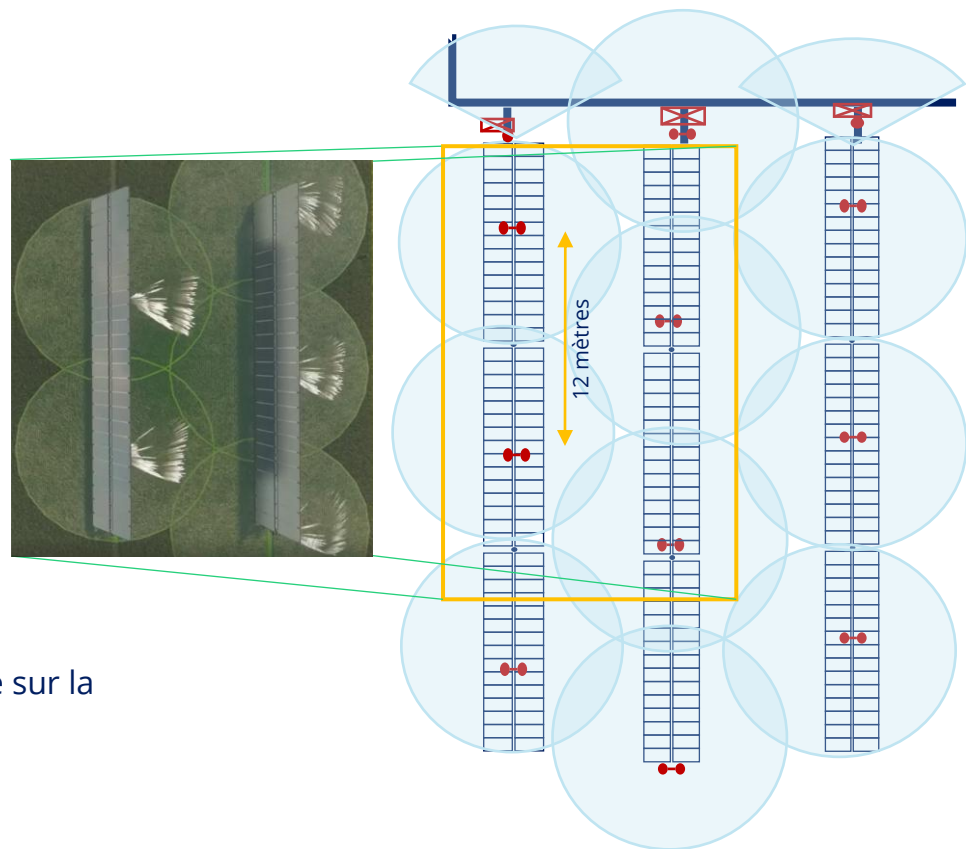
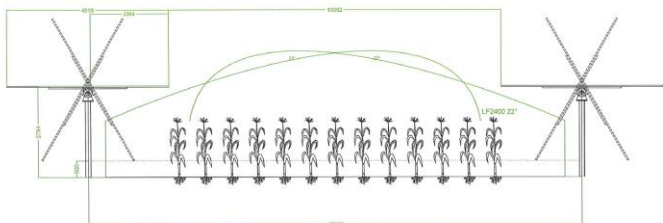
Accompagnement de l'exploitant vers la transmission de son exploitation pour l'installation d'un jeune agriculteur



Offrir une protection aux cultures faces aux aléas climatiques. L'ombrage apporté par les panneaux permettra de lutter contre l'évapotranspiration



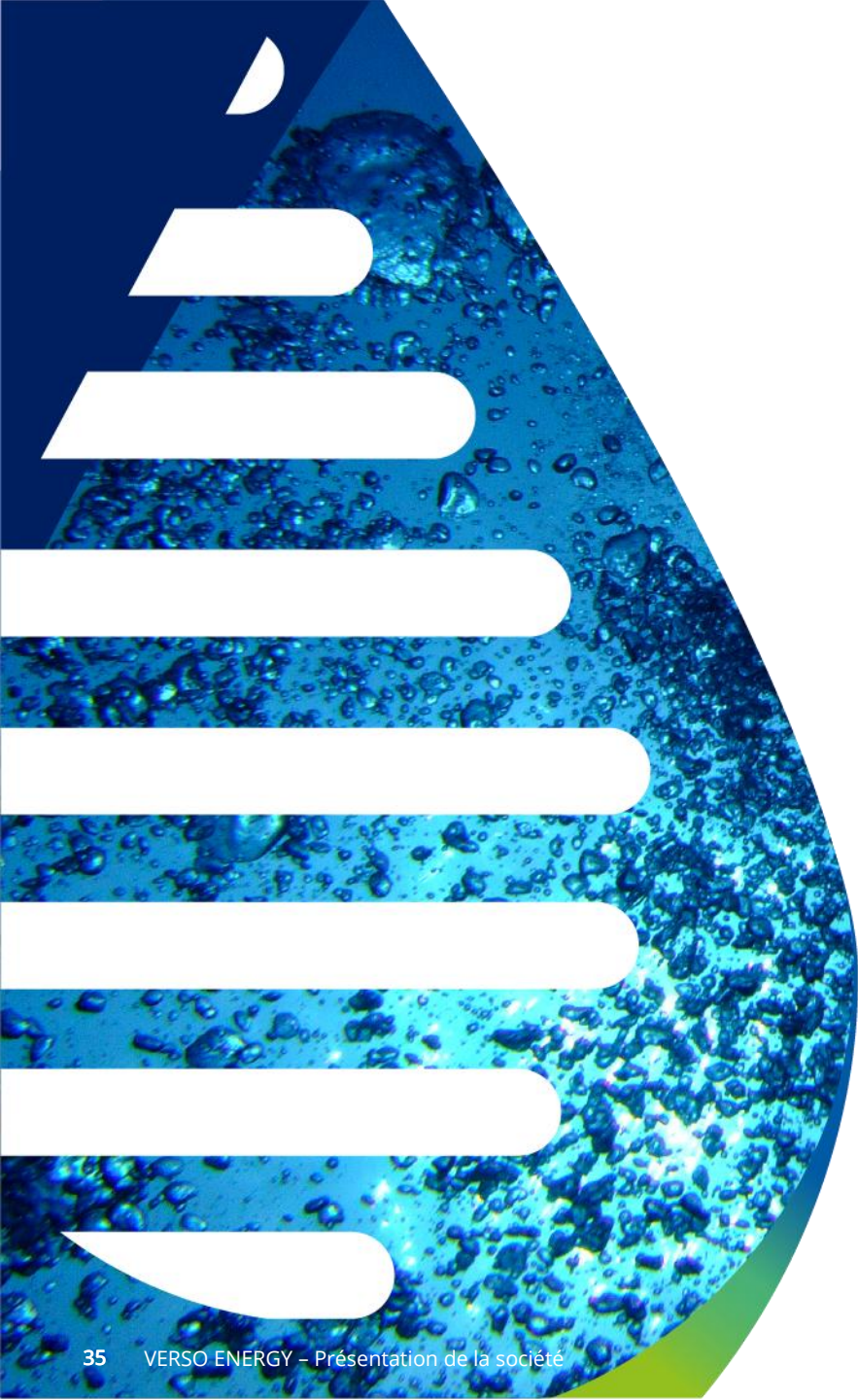
Mise en place d'un système d'irrigation durable sur la parcelle



# Registre Parcellaire Graphique

Evolution de l'occupation agricole au sol au sein de la zone d'implantation potentielle

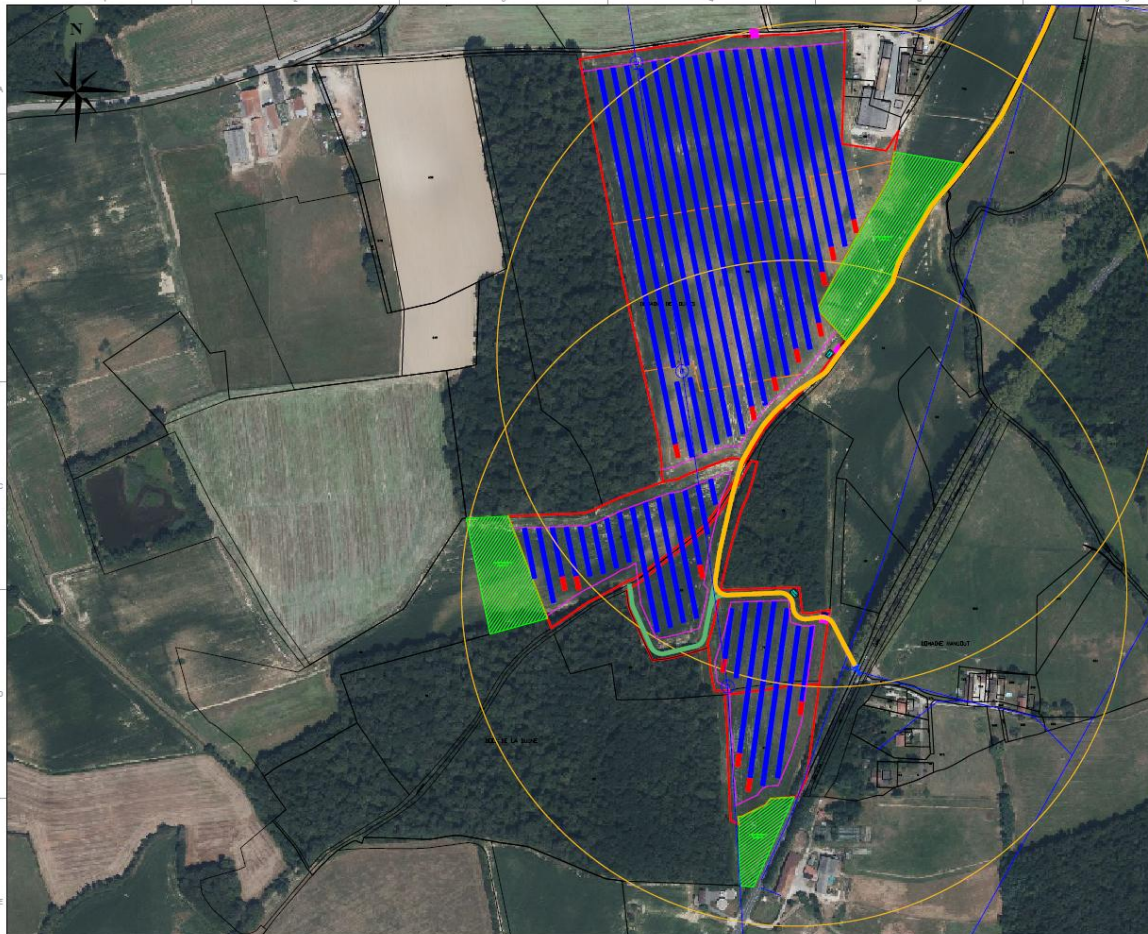
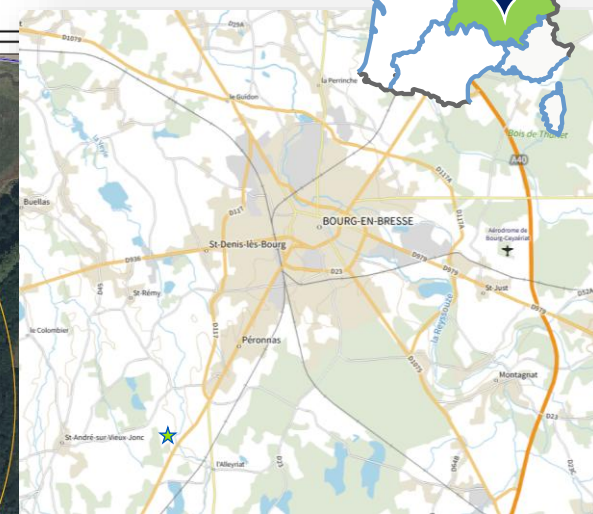




## E. SCÉNARIO D'IMPLANTATION

---

# SCÉNARIO D'IMPLANTATION



## Scénario « tracker 2V »

- Panneaux installés sur des trackers mono-axe qui suivent la course du soleil d'Est en Ouest
- Pieux battus, sans fondation
- Hauteur de l'axe : 3 m
- Implantation en lignes Nord-Sud avec azimut (respect du sens de travail)

## Evitements :

- Enjeux environnementaux
- Zones non adaptées (pentes)

## Règles de design

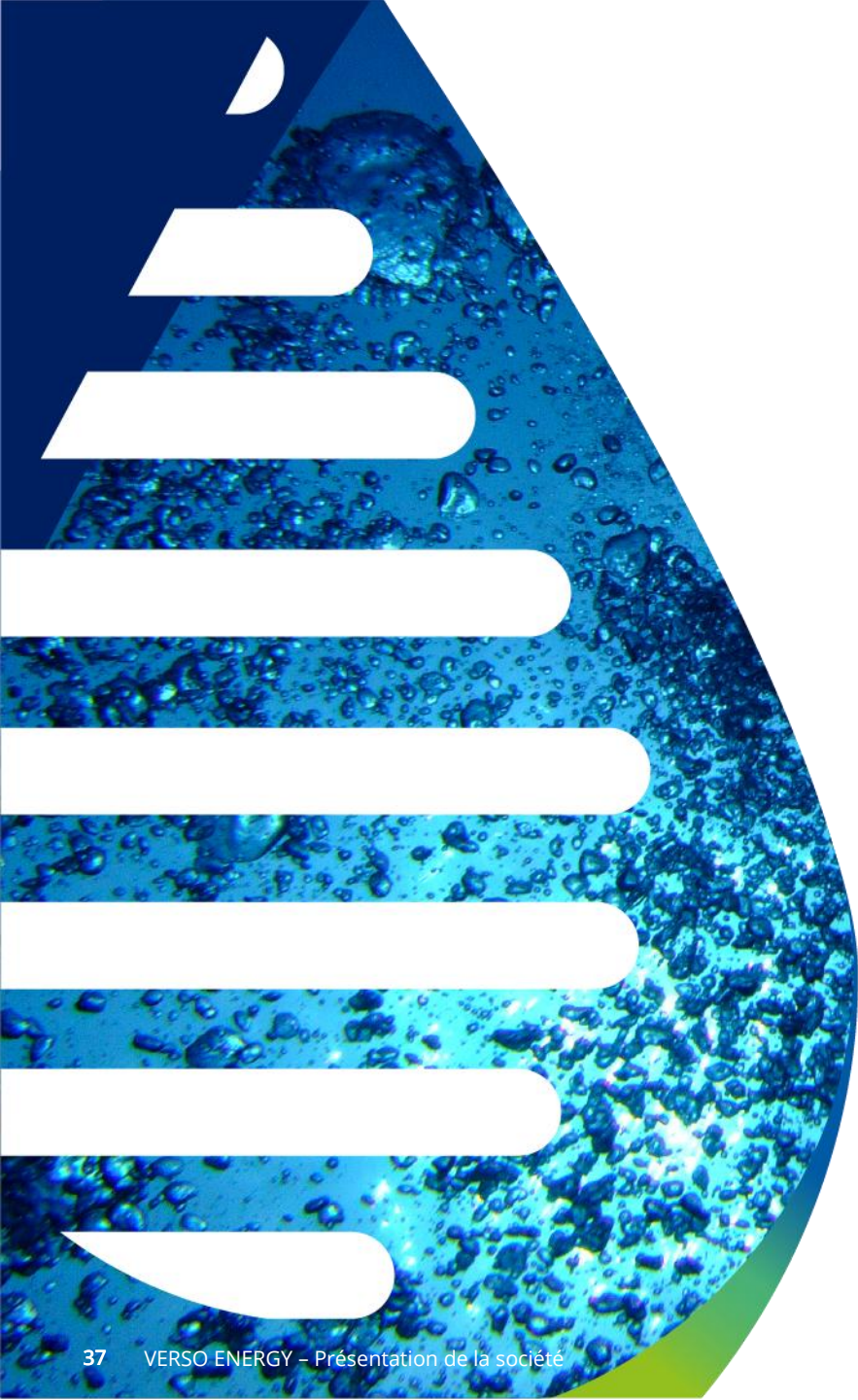
- Eloignement des zones boisées de 15m
- 15m de pieu à pieu
- Tournières de 15m
- Optimisation des pistes

### SPECIFICATIONS TECHNIQUES

| STRUCTURE                            | TYPE                              | TILT             |
|--------------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| TRACKER                              |                                   |                  |
| MODULES PV                           | TYPE                              | PUISSANCE NUMERO |
|                                      | JKM320N-550GLR-2V                 | 620Wc 1          |
| STRINGS                              | PV MODULES PAR STRING             | NUMERO           |
|                                      |                                   |                  |
| ONDULEURS                            | TYPE                              | PUISSANCE NUMERO |
|                                      |                                   | kVA -            |
| POSTE DE TRANSFORMATION              | TYPE                              | PUISSANCE NUMERO |
|                                      | FOURTR                            | 4 MVA 1          |
| DONNEES GEOMETRIQUES                 | PTR                               | 4 MVA 2          |
|                                      | AZIMUT PITCH AIRE PV PERIMETRE PV |                  |
| PUISSANCE CRÊTE TOTALE INSTALLEE:    |                                   | 3746 kWp         |
| PUISSANCE NOMINALE TOTALE INSTALLEE: |                                   | kVA              |

| Légende: |                               |
|----------|-------------------------------|
|          | Piste lourde                  |
|          | Plateforme grutage temporaire |
|          | Limites tournière 15m         |
|          | Espacement poteau RTE 5m      |
|          | Zones témoins                 |
|          | Rayon 400m coteine            |
|          | Ligne RTE                     |
|          | Poste de Livraison            |
|          | Poste Transformation          |
|          | Citerne 30m3                  |
|          | Parcelles cadastrales         |
|          | Limites PTR                   |
|          | Accès                         |
|          | Piste enherbée                |

| 03   | 04     | 05     |
|--|--------|--------|
| VERSION  |        |        |
| PROJET: Parc photovoltaïque Saint-André-sur-Vieux-Jonc |        |        |
| SITE: Saint-André-sur-Vieux-Jonc                       |        |        |
| CLIENT: Verso Energy                                   |        |        |
| PROJET N°:   | PHASE: | Calage |



## F. RETOMBÉES LOCALES POUR LE TERRITOIRE

---

# Le projet agrivoltaïque : une source de retombées fiscales pour le territoire

Pour un projet de 9,7MWc sur une surface de 20 hectares

## > Fiscalité annuelle prévisionnelle

|  | COMMUNE DE SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC | CA DU GRAND BOURG | DÉPARTEMENT DE L'AIN |
|--|---------------------------------------|-------------------|----------------------|
| <b>TFB</b><br>(taxe sur le foncier bâti)   | 3 115€/an                             | 109€/an           | /                    |
| <b>CFE</b><br>(cotisation foncière des entreprises)                                  | /                                     | 3 743€/an         | /                    |
| <b>IFER</b><br>(impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux)<br>(années 1 à 20) | 5 869€/an                             | 14 872€/an        | 8 803€/an            |
| <b>IFER</b><br>(à compter de l'année 21)   | 14 103€/an                            | 35 257€/an        | 21 154€/an           |
| <b>TOTAL</b><br>(années 1 à 20)  | 8 984€/an                             | 18 524€/an        | 8 803€/an            |

\*Les montants présentés sont hypothétiques et pourront évoluer en fonction de la taille du projet et de la législation.

# Financement participatif



- Soucieux d'associer les acteurs et habitants du territoire au projet, Verso Energy entend mettre en place un **financement participatif des citoyens**.
- Le financement participatif sera ouvert via une plateforme de financement participatif et permettra de bénéficier d'un prêt rémunéré à la société porteuse du projet.



Green PV 2 SAS [Collecte réservée](#)

## Centrale solaire flottante Gueugnon - Rigny-sur-Arroux

155 investisseurs 21 j restants 1 246 550 € sur 2 400 000 € 51 %

Financement d'une centrale solaire flottante, développée par Verso Energy et située sur les communes de Gueugnon et Rigny-sur-Arroux (71)

Réservé aux départements : 01, 03, 21, 39, 42, 58, 69, 71

Taux d'intérêt 6,5%

Instrument Obligation

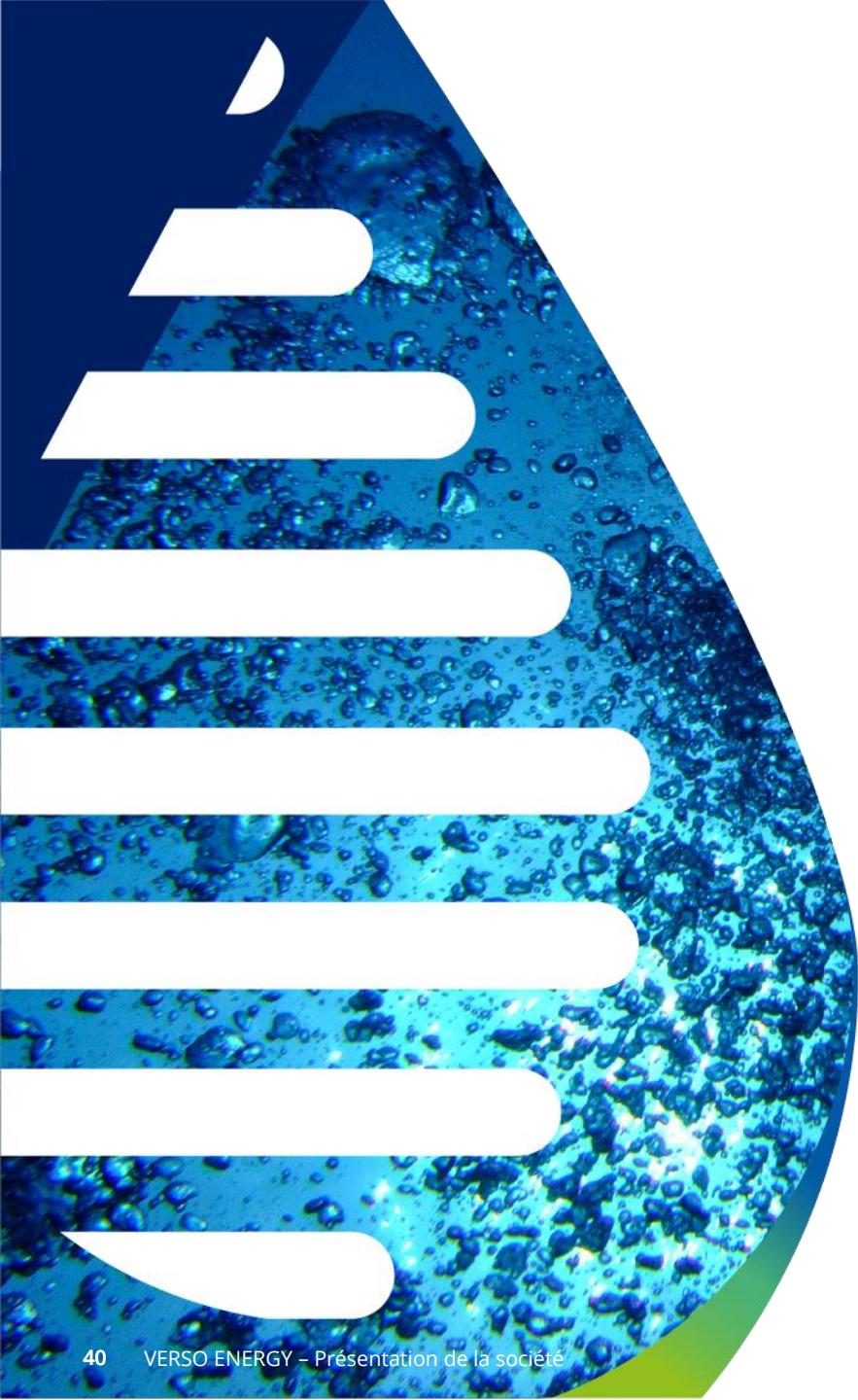
Remboursement sur 54 mois

Échéances Intérêts à date fixe, Capital in fine

Intéressé par ce projet ?

Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

[Je m'inscris](#)



## G. DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

---

# Ancrage territorial

## Nos propositions

- Echanges personnalisés
- Echanges directs
- Facilité d'accès



Permanences  
en mairie

- Diffusion large et données ciblées
- Facilité d'accès
- Actualisation permanente

Site internet

Comité de  
pilotage

- Lien direct Verso-Acteurs référents
- Travail efficace



Campagne de  
communication

- Après d'une agence de concertation spécialisée

Lettres  
d'informations



- Diffusion large
- Traces papier des évolutions du projet

# Le plan d'action en matière d'information et de concertation

ÉTÉ 2025

HIVER 2025-2026

## VOLET POLITIQUE



Présentation au **conseil municipal** de Saint-André-sur-Vieux-Jonc



Délibération du conseil municipal **en faveur** en projet



**Comité de projet**  
Instance consultative obligatoire depuis la loi APER

## VOLET HABITANTS



Mise en place d'un **site internet**



**Distribution d'une lettre d'information** aux habitants de Saint-André-sur-Vieux-Jonc



**Permanence publique** auprès de la population locale



# SITE INTERNET



projet-agrivoltaïque-st-andre-sur-vieux-jonc.fr

## Les Grandes Étapes

Un projet agrivoltaïque ne se monte pas en un jour !  
Le chemin vers sa construction et son exploitation est jalonné de nombreuses étapes techniques et réglementaires.

### Les études préalables

Une fois cette zone de projet identifiée, plusieurs études sont conduites afin de réaliser un diagnostic préliminaire agricole, écologique et paysager de la zone de projet. Cet « état initial » consiste à faire une « photographie » de l'environnement existant et de l'exploitation : les espèces présentes sur le site sont observées, la qualité des terres et les éléments du paysage sont étudiés.

Pour réaliser ces études, Verso Energy s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études indépendants et spécialisés :

- Sylvain Vigant – Expertises faune et flore pour l'étude environnementale
- Concaulys pour le paysage
- PC-Consult pour la dimension agricole.

Étude environnementale Étude paysagère Étude agricole

L'étude environnementale décrit la situation actuelle du site en matière de biodiversité et d'écosystèmes. Elle s'appuie sur des données bibliographiques et sur des passages réguliers d'écologues sur site pour observer les espèces fréquentant le site.

Elle comprend plusieurs volets :

- **Flore et habitats** : inventaire des espèces végétales et habitats naturels présents.
- **Faune** : identification des espèces animales, avec un focus sur les espèces protégées.
- **Zones protégées et continuités écologiques** : analyse des sites classés (Natura 2000, ZNIEFF, réserves naturelles).
- **Qualité des milieux naturels** : état des cours d'eau, des zones humides, de la qualité de l'air et des sols.

## L'étude d'impact et

## Foire aux questions

- Quelle est la durée de vie d'un panneau photovoltaïque ?
- Les panneaux résistent-ils aux intempéries ?
- Peut-on faire du photovoltaïque « made in France » ?
- Les panneaux génèrent-ils des nuisances sonores ?

### Idées reçues

- « Le parc va artificialiser le terrain »  
Faux – Aucun béton ne sera coulé. Les panneaux seront installés avec des pieux dans les sols. Les câbles électriques seront enfouis à 80 cm de profondeur ou en limite de roche dure. Le parc photovoltaïque est ainsi facilement démontable lorsqu'il arrive en fin de vie.

# LETTRE D'INFORMATION N°1

## Décembre 2025

### OÙ EN SOMMES-NOUS ?



### UN PROCESSUS EXIGEANT

Pour répondre aux exigences réglementaires et voir le jour, un projet agricole doit passer par trois étapes incontournables :

- Être suivi par la Direction Départementale des Territoires (DDT).
- Obtenir l'avis conforme de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).
- Être autorisé par le préfet.

### DES SOURCES DE RETOMBÉES LOCALES POUR LE TERRITOIRE

Les futurs plans agrivoltaiques généreront des recettes fiscales pour les collectivités territoriales (commune, intercommunalité, département). Ces retombées locales participeront au développement de projets communaux et des services publics sur le territoire.



### ALLER À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES POUR MIEUX CONSTRUIRE NOS PROJETS

Chez Verso Energy, nous croyons que la réussite d'un projet énergétique dépend de son lien avec le territoire.

C'est pourquoi nous privilégions la concertation dès le développement des projets, en rencontrant élus, agriculteurs, acteurs institutionnels et habitants pour présenter nos initiatives et recueillir leurs avis.

Ces échanges nous permettent de mieux comprendre les spécificités locales et de concevoir des projets cohérents, utiles et bien intégrés.

**L'objectif :** avancer ensemble vers une transition énergétique concrète, ancrée dans les réalités de chaque territoire.

## LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE À SAINT ANDRÉ SUR VIEUX JONC

LETTRE D'INFORMATION n°1 - DÉCEMBRE 2025

### ÉDITO

Madame, Monsieur,

Agriculteurs installés à Saint-André-sur-Vieux-Jonc depuis plusieurs générations, nous avons toujours cherché à faire évoluer notre activité agricole pour en garantir la pérennité. Notre volonté a toujours été de conserver un modèle agricole cohérent avec nos valeurs.

Ces dernières années, nous avons dû faire face à des aléas climatiques importants ainsi qu'à la volatilité des cours des céréales. C'est dans ce contexte que nous avons initié un projet agrivoltaique. L'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de nos parcelles, afin d'améliorer les conditions agricoles, tout en contribuant à la génération d'énergie verte.

Pour mener à bien cette démarche, nous avons établi un partenariat avec Verso Energy, énergétique décarbonée et développeur de projets agrivoltaiques. Ce partenariat nous a permis de mobiliser des bureaux d'études spécialisés en paysage, environnement et agronomie, afin de définir le projet le plus adapté à notre exploitation.



En accord avec le conseil municipal, qui a délibéré favorablement lors de sa séance du 3 septembre 2025 après une présentation du projet, en juin, nous souhaitons aujourd'hui vous en présenter les grandes lignes.

Cette lettre d'information a pour objectif de vous informer sur le projet et de répondre à toutes vos questions concernant l'agrivoltaïsme. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Bien cordialement,

M. Favier J.-M. et M. Duclos P.

### VERSO-ENERGY : LE SAVOIR-FAIRE RENOUVELABLE

Verso Energy est une société créée en 2021, née d'une conviction partagée à un mix énergétique comportant une forte proportion d'énergies renouvelables est possible ! Ses équipes sont présentes tout au long du cycle de vie des projets de production (électricité renouvelable, de stockage, d'intégration) par l'écriture et la production d'hydrogène décarboné et de ses dérivés.



projet-agrivoltaic-saint-andre-sur-vieux-jonc.fr

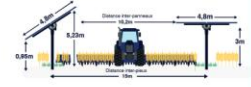
### VEZ-NOUS RENCONTRER !

Verso Energy vous propose de rencontrer lors de la permanence publique qui se tiendra jusqu'au 22 janvier de 16h à 19h, à la mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc. Profitez-en pour en savoir plus sur l'agrivoltaïsme, le projet agrivoltaique de Saint-André-sur-Vieux-Jonc (l'implantation précise du projet et poser toutes vos questions !)



### DES INSTALLATIONS AGRIVOLTAÏQUES ADAPTÉES AUX PRATIQUES AGRICOLES

Le projet à Saint André sur Vieux-Jonc sera équipé de tables solaires sur trackers, capables de suivre le cours du soleil pour optimiser la production d'énergie. Lors des passages de machines, les tables peuvent se relever verticalement, libérant l'espace nécessaire pour les engins agricoles.



Ces structures allient performance énergétique et compatibilité agricole, favorisant une cohabitation harmonieuse entre production d'énergie et activité agricole.

### ATOUTS DES TRACKERS :

- Suivi automatique du soleil
- Protection contre les aléas climatiques
- Pilotage aux pratiques agricoles et à la présence d'animaux
- Pilotage en fonction des besoins du végétal

### L'AGRIVOLTAÏSME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La notion d'agrivoltaïsme se réfère à la synergie entre une production agricole et d'une production d'énergie photovoltaïque, coexistant sur une même emprise foncière dans l'intérêt des agriculteurs et du territoire.

- Pour être reconnu comme un projet agrivoltaique, et autorisé par le Préfet, il faut :
- Garantir que l'activité agricole reste prioritaire
  - Démontrer que l'installation fournit au moins un service utile à l'agriculture, sans nuire aux autres fonctions agricoles :



### Et respecter les éléments suivants :



### Projet expérimental : l'installation agrivoltaique d'Outarville (45)

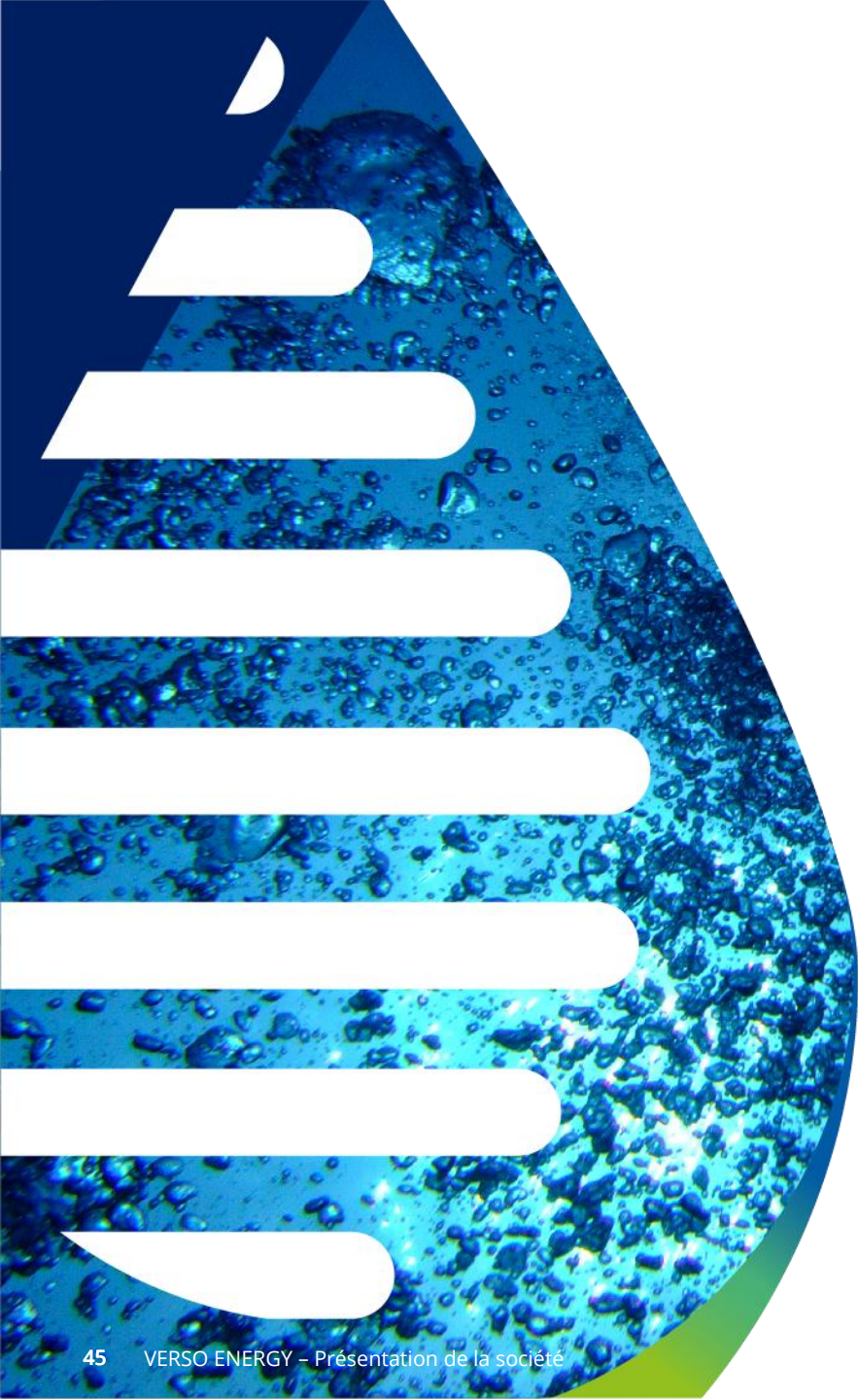
A Outarville, dans le Loiret, l'agriculteur Pierre Colson accueille un projet agrivoltaique intégré à son exploitation de grandes cultures. Cette installation vise à protéger les cultures des fortes chaleurs et du manque d'eau, tout en préservant la qualité et le rendement des récoltes, et en optimisant l'irrigation pour une gestion plus durable des ressources.

**Calendrier clé :**  
**Été 2025 :** Construction de la centrale  
**Début 2026 :** l'accordement au réseau  
**Été 2026 :** Mise en exploitation

### Un projet collaboratif et innovant

Grâce à un partenariat avec le PNR agrivoltaique, Agrosolaires, et Agricoles, ce site pilote démontre comment la technologie photovoltaïque peut devenir un allié de la performance agricole.

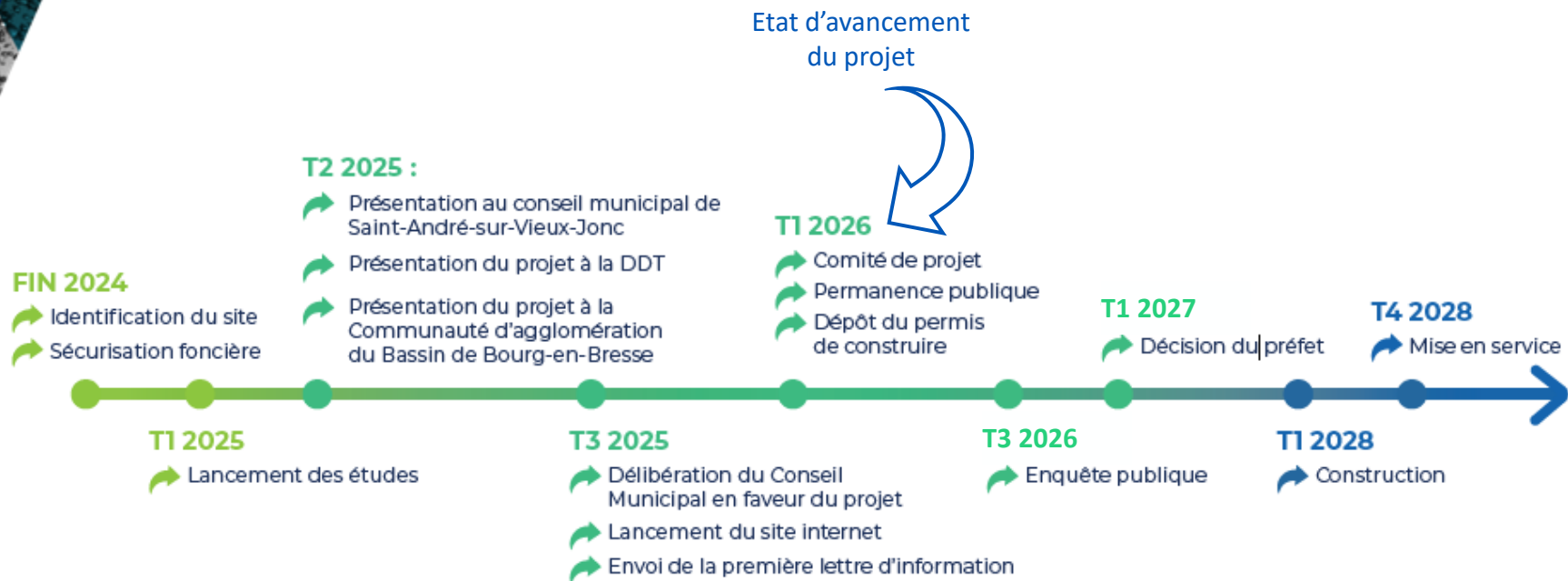




## H. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

---

# CALENDRIER PREVISIONNEL





**Senda Heron**

Cheffe de Projet - Développement

[s.heron@verso.energy](mailto:s.heron@verso.energy)

+33 (0)

**Cyrille Favier**

Responsable territorial agricole

[c.favier@verso.energy](mailto:c.favier@verso.energy)

+33 (0)6 07 26 95 60

**Lucile ARIBAUD**

Cheffe de Projet –Développement

[l.aribaud@verso.energy](mailto:l.aribaud@verso.energy)

+33 (0)6 80 03 53 85



49 bis, avenue Franklin D. Roosevelt

75008 PARIS

[contact@verso.energy](mailto:contact@verso.energy)

Tél : +33 (0) 1 86 64 09 21

# Lettre **Recommandée** PREUVE DE CONTENU

Ce document atteste du dépôt en ligne de la lettre se trouvant en pièce jointe de ce document.

Elle a été déposée en ligne via le service Lettre Recommandée en Ligne de La Poste à la date ci-dessous.

Date de dépôt: **09/03/2026**

La preuve de contenu n'est pas une preuve de dépôt.

Ce document est signé par le cachet électronique de La Poste, attestant sa fiabilité et permettant de prévenir toutes modifications

Conservez cette preuve de contenu, elle sera nécessaire en cas de réclamation. Cette preuve doit être conservée sous forme numérique.

Les conditions spécifiques de vente de la Lettre recommandée sont disponibles sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

La Poste S.A. au Capital de 5 364 851 364 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15

Numéro de suivi  
**87001353808757E**

Expéditeur

**Verso Energy**  
**M. Arthur CAMU**  
**47 RUE MAURICE FLANDIN**  
**IMMEUBLE PHÉNIX**  
**69003 LYON**

Destinataire

**AGRILEA**  
**M. Berthet**  
**32 COURS DE VERDUN**  
**01000 BOURG EN BRESSE**



LA POSTE



**ECOLOGIC**

Priorité neutralité carbone  
laposte.fr/neutralitecarbone



**Verso Energy**  
47 rue Maurice Flandin  
Immeuble Phénix  
69003 Lyon

Ref :

Déposé le : 09.03.2026  
130068008V000001  
**LR RI AR**

SD : 87001353808757E



AGRILEA  
M. Berthet  
32 COURS DE VERDUN  
01000 BOURG EN BRESSE

*Lyon, le 09/03/2026*

**Objet : Échanges sur les projets d'énergies renouvelables dans l'Ain – Opportunités de collaboration**

Monsieur Berthet,

Verso Energy développe, construit, finance et exploite des installations de production d'électricité renouvelable (solaire, éolien, stockage) ainsi que des projets de production de molécules de synthèse, en France et à l'international.

Nous développons actuellement plusieurs projets solaires agrivoltaïques dans le département de l'Ain. Dans ce cadre, nous souhaiterions échanger avec vos équipes (SEM Léa et AgriLéa) afin d'explorer les synergies possibles et les modalités de collaboration pour une valorisation commune de ces initiatives.

Nous restons à votre disposition pour en discuter, en présentiel ou en visioconférence, selon votre convenance, et vous prions d'agréer, Monsieur Berthet, l'expression de nos salutations distinguées.

Maxime Guittat  
Responsable Régional AURA/BFC  
m.guittat@verso.energy  
06 07 15 62 09

Arthur Camu  
Chef de projet - Agence Lyon  
a.camu.ext@verso.energy  
06 08 06 72 12



130068008V00000120101

# Lettre **Recommandée** PREUVE DE CONTENU

Ce document atteste du dépôt en ligne de la lettre se trouvant en pièce jointe de ce document.

Elle a été déposée en ligne via le service Lettre Recommandée en Ligne de La Poste à la date ci-dessous.

Date de dépôt: **09/03/2026**

La preuve de contenu n'est pas une preuve de dépôt.

Ce document est signé par le cachet électronique de La Poste, attestant sa fiabilité et permettant de prévenir toutes modifications

Conservez cette preuve de contenu, elle sera nécessaire en cas de réclamation. Cette preuve doit être conservée sous forme numérique.

Les conditions spécifiques de vente de la Lettre recommandée sont disponibles sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

La Poste S.A. au Capital de 5 364 851 364 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15

Numéro de suivi  
**870013539235953**

Expéditeur

**Verso Energu  
M. Arthur Camu  
47 RUE MAURICE FLANDIN  
IMMEUBLE PHÉNIX  
69003 LYON**

Destinataire

**SEM Léa  
M. Berthet  
32 COURS DE VERDUN  
01000 BOURG EN BRESSE**



LA POSTE



**ECOLOGIC**

Priorité neutralité carbone  
laposte.fr/neutralitecarbone



**Verso Energy**  
47 rue Maurice Flandin  
Immeuble Phénix  
69003 Lyon

Déposé le : 09.03.2026  
1300680070B00001  
**LR RI AR**

SD : 870013539235953



SEM Léa  
M. Berthet  
32 COURS DE VERDUN  
01000 BOURG EN BRESSE

*Lyon, le 09/03/2026*

**Objet : Échanges sur les projets d'énergies renouvelables dans l'Ain – Opportunités de collaboration**

Monsieur Berthet,

Verso Energy développe, construit, finance et exploite des installations de production d'électricité renouvelable (solaire, éolien, stockage) ainsi que des projets de production de molécules de synthèse, en France et à l'international.

Nous développons actuellement plusieurs projets solaires agrivoltaïques dans le département de l'Ain. Dans ce cadre, nous souhaiterions échanger avec vos équipes (SEM Léa et AgriLéa) afin d'explorer les synergies possibles et les modalités de collaboration pour une valorisation commune de ces initiatives.

Nous restons à votre disposition pour en discuter, en présentiel ou en visioconférence, selon votre convenance, et vous prions d'agréer, Monsieur Berthet, l'expression de nos salutations distinguées.

Maxime Guittat  
Responsable Régional AURA/BFC  
m.guittat@verso.energy  
06 07 15 62 09

Arthur Camu  
Chef de projet - Agence Lyon  
a.cam�.ext@verso.energy  
06 08 06 72 12



1300680070B0000120101

## Lucile Aribaud

---

**De:** Cyrille Favier  
**Envoyé:** lundi 9 mars 2026 16:56  
**À:** Jean-Daniel FERRIER  
**Cc:** 'flfavier@wanadoo.fr'; Lucile Aribaud; Maxime GUITTAT  
**Objet:** RE: Demande de rendez-vous concernant le projet agrivoltaïque de SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC

Monsieur Ferrier

Je vous remercie pour vos propositions d'accompagnement concernant le projet de Saint-André-sur-Vieux -Jonc. Nous prenons note de ces deux prestations disponibles et nous ne manquerons pas de revenir vers vous. Nous avons également pris connaissance de la grille de lecture de la CDPENAF 01 concernant les projets agrivoltaïques et ne manquerons pas d'analyser nos projets en cours au regard de cette grille d'analyse.

Parallèlement, nous avons fait partir ce jour une demande de rendez-vous à la SEM Léa et à Agriléa, pour évoquer plus largement nos projets photovoltaïques et agrivoltaïques dans l'Ain, et échanger sur les synergies et partenariats possibles entre nos structures.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,  
Cyrille Favier  
Verso Energy

---

**De :** Jean-Daniel FERRIER <jean-daniel.ferrier@ain.chambagri.fr>

**Envoyé :** vendredi 27 février 2026 11:52

**À :** Jean Marc FAVIER <flfavier@wanadoo.fr>

**Cc :** Cyrille Favier <c.favier@verso.energy>

**Objet :** Demande de rendez-vous concernant le projet agrivoltaïque de SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC

*Bonjour M Favier,*

*Comme évoqué ensemble la profession agricole a défini ses orientations pour encadrer le déploiement de projets photovoltaïques portés par des développeurs sur le territoire départemental. En parallèle, la Chambre d'Agriculture de l'Ain a formalisé une offre de service qui permet d'accompagner les projets en cohérence avec cette volonté politique.*

*Ainsi, en réponse à votre demande vous trouverez, ci-joint les 2 devis correspondant à 2 prestations distinctes sur ce premier niveau d'analyse des caractéristiques des projets photovoltaïques ou d'agrivoltaïsme, au regard des exigences départementales.*

*La première à destination des agriculteurs est centrée sur le volet agricole du projet agrivoltaïque. Elle vise à appréhender la stratégie de l'exploitation agricole dans sa globalité et à analyser dans quelle mesure le projet de production d'énergie solaire peut s'adapter au projet agricole. Elle prévoit :*

- Un échange sur le site de l'exploitation pour recueillir les données relatives à l'exploitation agricole et aux évolutions envisagées dans le cadre du projet*
- Une analyse de ces informations à l'issue du rendez-vous*
- La formalisation et l'envoi d'un compte rendu comprenant une analyse critique et des préconisations au regard des attendus départementaux*

La deuxième à destination des sociétés de développement est centrée sur le projet de production d'énergie solaire. Elle prévoit

- Une présentation, à l'occasion d'un rendez-vous en salle dans nos locaux, des orientations départementales.
- Un échange avec la société sur le projet agrivoltaïque envisagé au regard des orientations départementales: points positifs, éléments à faire évoluer, points de blocage éventuels.
- La formalisation et l'envoi à l'issue du rendez-vous d'un compte-rendu et de préconisations basé sur une grille d'analyse du projet

A réception du devis signé nous pourrons vous proposer un rendez-vous, conformément aux modalités indiquées ci-dessus.

Cordialement

**Jean-Daniel FERRIER**

Chargé de mission en développement d'énergie renouvelable

Membre de l'équipe régionale énergie

**06 85 16 34 70**

**Chambre d'agriculture de l'Ain**

4, Avenue du Champ de Foire

BP 84

01003 BOURG EN BRESSE CEDEX

[www.ain.chambre-agriculture.fr](http://www.ain.chambre-agriculture.fr)

[Retrouvez-nous sur Facebook](#)

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



**DÉCLARATION PAC 2026**

Pierre a fait le choix de la réaliser avec sa Chambre d'agriculture